

P. 1196.B

22^{me} ANNÉE

AVRIL-JUIN 1950

N° 2

ASSOCIATION
DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL



LIÈGE
H. VAILLANT-CARMANNE, S. A., IMPR. DE L'ACADÉMIE
4, PLACE SAINT-MICHEL, 4
1950

20249

L'Association des Amis de l'Université de Liège

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres. Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins, des membres adhérents dont la cotisation annuelle est fixée à 50 fr. au moins, des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège », Place du Vingt-Août, 7, à Liège.

Conseil d'Administration :

Président : M. A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Ig.

Vice-Présidents : MM. L. GRAULICH, Professeur à la Faculté de Droit, Ancien Recteur et J. LECLERCO, Gouverneur de la Province de Liège.

Secrétaires : MM. R. CLÉMENTS et A. BUTTGENBACH, Professeurs à la Faculté de Droit,

Treasorier : M. P. LALOUX, Professeur à la Faculté de Droit.

Membres : MM. F. CAPELLE, Administrateur-Délégué du Grand Bazar de la place St-Lambert; M. DEHALU, Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université de Liège; A. DELATTE, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; N. DESSARD, Administrateur-Délégué des Charbonnages de Wérister; E. FRANKIGNOUL, Administrateur-Délégué de la S. A. des Pieux Franki; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; H. JANNE D'OTHEE, Professeur à la Faculté des Sciences; L. LEPAGE, Administrateur-Délégué de la S. A. de l'Azote et des Produits chimiques du Marly; J. MERLOT, Ministre d'Etat; Baron MEYERS, Procureur général honoraire; J. NAGELMACKERS, banquier à Liège; A. NEEF DE SAINVAL, Administrateur-Délégué de la S. A. John Cockerill; J. ROSKAM, Professeur à la Faculté de Médecine; E. WITMEUR, Professeur émérite à l'Université; le Président de l'Association Générale des Etudiants.

Commisaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur à l'Université et M. LEGRAYE, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N^o 1507.13

ÉDITORIAL

L'Association des Amis de l'Université de Liège a marqué d'une pierre blanche la journée du jeudi 16 mars 1950.

A l'occasion de l'assemblée générale statutaire, son président, M. Albert Dewandre, a annoncé la création d'un nouveau service du Secrétariat : le Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires. La création de ce Centre est le point d'aboutissement de l'une des préoccupations majeures de l'Association au cours de ces dernières années et constitue le témoignage vivant de l'intérêt que les générations des anciens portent à celles des jeunes. Elle vient combler une lacune en faisant de l'œuvre de documentation et de renseignement en faveur des jeunes qui cherchent leur voie une institution permanente.

Les chefs d'établissements d'enseignement moyen viennent d'être informés de la création du Centre qui a pu s'installer dans les locaux de la place du Vingt-Août, grâce à la bienveillance des autorités universitaires. Nous souhaitons que les jeunes gens et leurs familles recourent à ses services aussi largement qu'ils le désirent. Nous espérons que tous les Amis de l'Université auront à cœur de contribuer par tous les moyens à l'exécution de cette tâche nouvelle.

Dans le même esprit, la journée du 16 mars fut consacrée à donner aux jeunes des informations sur « Les carrières coloniales ». MM. Debroux

le professeur Lapière, le docteur Sweers, Mofsaerts et Sharff voulurent bien faire partager à un auditoire nombreux et attentif le fruit de leur expérience coloniale. Qu'ils en soient ici très sincèrement remerciés !

Et le soir, dans la grande salle de l'Emulation, devant une assemblée choisie où l'on distinguait nombre de personnalités de la ville, le président, M. Albert Dewandre, exprima le sens de la journée et le Ministre des Colonies, M. Pierre Wigny, agrégé de l'enseignement supérieur de la Faculté de Droit de Liège, qui avait tenu déjà à rehausser l'assemblée générale de sa présence, voulut bien entretenir le public d'un sujet qui lui tient à cœur : « Les carrières coloniales et les perspectives que leur ouvre le plan décennal ».

Ce sont les conférences et les discours prononcés le 16 mars que nous sommes heureux de mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs.

LA RÉDACTION.

Les carrières universitaires au Congo

Les conférences organisées le 16 mars par l'Association des Amis de l'Université de Liège, avec la collaboration du Centre inter-facultaire d'études coloniales, ont eu un large écho dans l'opinion publique. La présence de M. le Ministre des Colonies, la qualité des conférenciers, le nombre des auditeurs firent de cette journée une véritable manifestation coloniale (1).

Cette journée coïncidait avec la réunion de l'assemblée générale annuelle de l'Association. Au cours de la réunion, fut annoncée la création du *Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires*, qui vient donner la forme d'une institution permanente à l'une des préoccupations majeures des Amis de l'Université. On sait en effet qu'à plusieurs reprises, au cours des dernières années, l'Association s'est préoccupée des problèmes que le choix d'une carrière pose aux jeunes gens (2).

La journée du 16 mars prend place dans la ligne de cette préoccupation. Son but fut, cette fois, d'attirer l'attention des jeunes gens sur les carrières coloniales.

Le Congo a pris dans la vie de notre pays une importance primordiale. Il continue cependant à être généralement trop peu connu. En particulier, les informations que l'on possède sur les carrières au Congo, sur la nature et l'ampleur des débouchés ouverts aux universitaires, sur les conditions de la vie coloniale, sur l'exercice des diverses professions et sur les facteurs de réussite en chacune d'elles, — toutes ces informations restent fragmentaires et manquent souvent d'objectivité. Recueillies au fil d'une conversation ou au hasard d'une lecture, interprétées selon le tempérament de chacun, elles risquent de fausser le jugement des jeunes gens qui pensent à partir en Afrique ou de leurs conseillers.

(1) Le compte rendu de la réunion d'information sur les « Carrières universitaires au Congo » a été publié dans le *Bulletin des Amis de l'Université de Liège*, 1950, n° 1, p. 66.

(2) CONS. R. FOHALLE, Parents, enverrez-vous vos fils et vos filles à l'Université ? et M. LEGRAYE, Les carrières coloniales, in *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1947, n° 2, pp. 3-27 et 28-35.

En outre, A. DEWANDRE, Les carrières d'ingénieur; R. REYNDERS, Les carrières de médecin; M. HAVERLIN DE LEXHY, Les carrières de juriste, in *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1948, n° 1, pp. 3-13, 14-28 et 29-39.

Voir aussi, R. CLEMENS, Les études universitaires à Liège, in *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1948, n° 3, pp. 3-53.

Pourtant, les débouchés en Belgique, pour certains diplômés, sont singulièrement étroits. Les débuts d'une carrière métropolitaine apparaissent déprimants aux personnalités jeunes qui s'y sentent étouffées et le Congo peut leur offrir un champ de débouchés, large et accueillant à leurs initiatives. On ne peut oublier non plus que l'année 1950 a vu le dépôt par le Ministre des Colonies sur le bureau des Chambres d'un plan décennal pour le développement du Congo. Ce plan qui est un programme d'expansion et d'action civilisatrice, constitue corrélativement une promesse d'activités et de carrières nouvelles pour de nombreux Belges.

Des anciens de l'Université de Liège, qui occupent une place éminente dans la vie coloniale, vinrent communiquer les fruits de leur expérience aux nombreux jeunes gens venus pour les entendre; et, le soir, en une séance solennelle, M. Dewandre, président des Amis de l'Université, adressait une allocution vibrante à l'Assemblée et présentait M. P. Wigny, ministre des Colonies qui avait accepté de prononcer un discours sur les perspectives d'avenir offertes aux jeunes universitaires dans le cadre du plan décennal.

La réunion revêtit ainsi un double caractère : celui d'une manifestation coloniale d'abord, à laquelle prenaient part des personnalités qui ont marqué de leur empreinte l'œuvre congolaise; celui d'une manifestation d'amitié ensuite, amitié entre les générations successives d'universitaires liégeois, par la sollicitude des aînés à l'égard des plus jeunes placés devant l'un des problèmes les plus délicats qu'ils ont à résoudre.

Les conférences qui ont été prononcées à cette occasion constituent, pensons-nous, un recueil d'indications précieuses sur les carrières universitaires au Congo. Il est bon qu'il puisse être consulté et médité par tous les futurs coloniaux.

* * *

C'est M. P. SHARFF, avocat à Costermansville qui, avec un évident souci d'objectivité, mit en relief et les avantages spéciaux que l'on peut retirer d'une carrière à la Colonie et les difficultés particulières que l'on s'expose à rencontrer. Fort d'une longue expérience coloniale dans une carrière qu'il fut l'un des premiers à exercer au Congo, M. P. Sharff s'est efforcé de donner une image du genre de vie et de travail qui attend l'universitaire en Afrique.

Voici l'essentiel de son exposé.

Les avantages et les difficultés d'une carrière au Congo

Une conférence traitant des carrières coloniales doit, avant tout, être objective. Beaucoup de jeunes gens désirent partir au Congo belge mais ils hésitent de peur de se lancer dans l'aventure, dans l'inconnu. Il serait néfaste de leur dépeindre la vie à la Colonie

uniquement sous ses aspects agréables et séduisants, sans évoquer également ce qui en est la contre-partie, les difficultés à surmonter.

Ce serait un mauvais service rendu à l'intérêt général et à celui des futurs coloniaux que de ne pas les documenter d'une façon absolument impartiale, alors qu'ils prennent une décision engageant toute leur vie.

C'est aux coloniaux ayant vécu longtemps sous les tropiques qu'il appartient de fixer les idées sur tous les éléments du problème du choix d'une carrière coloniale.

Pour pouvoir en parler en pleine connaissance de cause, il faut, en effet, avoir habité pendant longtemps au Congo; des avis donnés par des Belges de passage, tout en étant émis avec une bonne foi indiscutable, risquent d'être erronés et inexacts.

Le colonial, lui-même, ne peut parler en pleine connaissance de cause que de la région où il réside; car le Congo belge est un pays immense et les conditions de vie et de travail sont fondamentalement distinctes suivant que l'on habite Léopoldville, le Kivu ou le Katanga par exemple.

Les avis sont différents également suivant la profession que l'on exerce là-bas; chaque personne réagit différemment suivant son tempérament et ses préférences quant au mode d'existence.

Il en résulte que fort souvent le jeune colonial arrivant au Congo belge croit avoir été induit en erreur par ceux qui l'ont conseillé, alors pourtant que ces derniers ont répondu à ses questions avec une parfaite sincérité.

Il existe cependant, en dépit de cette diversité des conditions de vie, certains éléments stables dont on peut parler objectivement.

En dehors des avantages d'ordre matériel (traitement et autres allocations, les avantages en nature), il est un élément moral essentiel à porter à l'actif du Congo : les possibilités de développer sa personnalité, de faire preuve d'initiative, d'agir avec le maximum de rendement, sont beaucoup plus grandes au Congo belge qu'en Belgique.

À la Colonie, vous n'êtes pas perdu dans la masse; dans la sphère de vos fonctions, votre individualité est sauvegardée; vous n'avez pas l'impression d'être un simple rouage d'un organisme anonyme; quel que soit votre âge, et dès vos débuts, vous agissez avec l'impression d'être utile, d'être indispensable dans les fonctions que vous exercez.

Vous n'êtes pas considéré, où que vous soyez, comme un quelconque gratte-papier, un débutant, un stagiaire, qui doit attendre de nombreuses années avant d'accéder à des fonctions supérieures; vous occupez immédiatement des postes de confiance où vous agissez efficacement.

L'homme énergique trouve au Congo un terrain éminemment favorable pour agir avec la conscience des responsabilités qu'il assume. Dès que vous arrivez sur le sol africain, vous avez conscience

d'avoir acquis une maturité professionnelle indépendante de votre âge. Je vous signalerai, pour donner un exemple vivant à la réflexion que je viens d'exprimer, mon cas personnel. Je suis arrivé en Afrique ayant à peine terminé mon stage au Barreau et je débutais là-bas comme Conseiller juridique d'une Société de Transports. J'avais 25 ans et j'étais persuadé que personne ne me connaissait et que je ne connaissais personne. Et, à peine débarqué à Léopoldville — donc à des milliers de kilomètres de distance — il y avait des gens qui s'intéressaient à moi : « Vous êtes Conseiller juridique. Nous avons telle difficulté, tel litige. Pourriez-vous nous aider ? ». J'ai continué mon voyage. Je suis arrivé au siège même de la Société de Transports et, tout de suite, des colons, des agents de sociétés, m'ont demandé d'intervenir, d'agir, d'examiner tel ou tel dossier, telle affaire. Je me suis alors rendu compte qu'en quelques jours, professionnellement, j'avais vieilli de vingt ans.

A la Colonie, les jeunes gens de 25 ans, qui ont une certaine personnalité, qui veulent travailler, sont à même d'avoir une situation semblable à celle qu'aurait ici un homme âgé de 20 ou 25 ans de plus que lui. Un élément essentiel, sur lequel il faut insister, et dont on se plaint amèrement ici, c'est qu'en Belgique un jeune homme, même s'il a énormément de qualités, ne peut réussir rapidement parce qu'il a toujours devant lui, les anciens. Là-bas, un jeune homme de 25 ans peut aussi bien, aussi vite, réussir dans une carrière équivalente à celle d'un homme de 40 à 45 ans, ici.

Cette confiance ainsi accordée d'office au jeune homme qui arrive pour la première fois au Congo belge, a nécessairement sa contrepartie.

Il faut pour réussir, que vous possédiez une personnalité, une énergie prête à se développer dans cette ambiance favorable. Les faibles, les hésitants, les paresseux surtout, ne doivent pas se rendre à la Colonie; non seulement ils ne rendront aucun service mais ils risquent de gâcher leur avenir.

Quoiqu'en pensent certains, on travaille beaucoup au Congo belge : l'Administrateur territorial, par exemple, commence à 6 heures du matin pour finir à 12, recommence à 2 heures pour terminer à 5 ou 6 heures de l'après-midi; le soir, fort souvent, il examine des dossiers, étudie des litiges ou répond à la correspondance officielle. Il n'y a pas de loi de huit heures; c'est le rendement qui compte.

Il faut donc que le futur colonial se rende compte qu'il aura beaucoup à faire et énormément de responsabilités à assumer.

Une grande partie des jeunes seront désignés, après un stage très court à Léopoldville, pour un poste dans la brousse ou dans une petite agglomération.

La vie sociale et intellectuelle y sera forcément très limitée; il devra se suffire à lui-même et trouver en lui des ressources indis-

pensables pour ne pas être découragé; en dehors du travail absorbant, vous aurez comme distractions, les sports, surtout le tennis, vos lectures, vos travaux personnels, votre poste de T. S. F. et le commerce de quelques amis.

Mais l'on constate qu'après une période d'adaptation, la vie dans un poste, si elle est intelligemment organisée, présente un grand charme et que beaucoup de coloniaux, la majorité, la préfère à celle des centres. Là-bas, le jeune homme crée sa vie intellectuelle avec une grande indépendance, alors qu'en Belgique son genre de vie lui est souvent imposé de l'extérieur. Si l'on interroge un colonial qui a vécu cette vie, en brousse, pendant plusieurs années, on ne l'entendra pas se plaindre du vide de sa vie intellectuelle et morale.

Il faut ensuite s'habituer au climat. Tout le monde ne part pas au Kivu ou au Katanga : dans les régions tropicales la chaleur est souvent difficile à supporter aux débuts; la malaria quoique énergiquement combattue, n'a pas disparu.

Mais l'expérience démontre qu'après une première période d'acclimatement, qui peut durer six mois, un an, les coloniaux trouvent un charme particulier à cette vie en plein cœur de l'Afrique; ils préfèrent vivre dans ces régions chaudes plutôt que d'aller vivre dans les pays plus tempérés; ils considèrent que la vie au Kivu, au Katanga n'est qu'une mauvaise traduction de la vie européenne, comportant la plupart des inconvénients de cette dernière, sans en avoir les avantages. J'ai vécu 10, 15 ans à Stanleyville; je me suis installé à Costermanville et je vous assure que je regrette le climat de ma première résidence.

Enfin quand la décision de partir est prise, il faut savoir qu'une carrière administrative est de 23 années effectives.

Il ne faut pas s'embarquer en se disant : « je pars pour trois ans et après je verrai » ou « le voyage est tellement facile par avion; vingt-quatre heures seulement nous séparent du Congo »; ceci est exact, mais il ne faut pas oublier que le voyage de retour prendra trois années.

Or, pendant ces trois premières années, beaucoup d'événements se seront passés; c'est que quand vous vous trouvez au Congo, dans une région quelconque pendant trois ans, votre mentalité change, votre personnalité se transforme par suite de l'ambiance dans laquelle vous vivez. Vous ne vous en rendez pas compte vous-même; c'est seulement lorsque vous revenez pour la première fois en Belgique, que vous constatez que vous ne comprenez plus très bien les gens qui vivent ici. Je ne veux froisser aucune susceptibilité, mais ce que les coloniaux pensent en rentrant en Belgique pour la première fois, c'est que la vie y est assez mesquine, factice. Ils s'étonnent de voir leurs amis, leurs connaissances, leurs relations ne s'occuper que de questions strictement matérielles. Cela ne les intéresse plus; on leur parle d'une masse de choses qui ne les concernent plus. On les trouve bizarres; ils s'aperçoivent que tout ici est

difficile et compliqué. En Afrique, si vous allez trouver un administrateur, un agent, un commissaire, la chose est arrangée en cinq minutes. Ici, si vous recevez un procès-verbal, vous êtes appelé trois ou quatre fois chez le commissaire de police pour une affaire qui, peut-être, sera classée sans suite. Ou bien encore, vous recevez tous les matins un papier de votre Receveur des contributions. La vie, en Afrique, est autrement agréable. Après six mois passés ici, le colonial repart en Afrique et il y fait sa carrière de 23 ans, content de la faire.

D'autres problèmes se posent encore, qui nécessiteraient chacun de longs développements : entre autres, la vie des femmes européennes à la Colonie ; à mon sens elle est plus difficile que celle de leurs maris ; ces derniers ont leurs occupations ; la femme blanche n'a pas grand-chose à faire, elle a ses boys, les facilités de ravitaillement ; elle ne trouve pas ou peu de ces distractions spécifiquement féminines que lui procure la vie européenne, les visites entre amies sont rares, les manifestations intellectuelles à l'« extérieur », les théâtres, concerts n'existent pas ou exceptionnellement ; l'ennui est pour elle le principal danger ; sa résistance physique et nerveuse enfin est moins grande.

Le problème des enfants européens est très grave aussi et sa solution n'est pas aussi facile que l'on pourrait le croire ; le climat est son principal ennemi.

Un mot sur la longueur de la carrière coloniale, et sur le retour au pays.

Le Congo belge doit être occupé par des jeunes ; sauf certaines régions limitées, ce n'est pas encore une colonie de peuplement européen et il faut que les hommes qui l'administrent soient au mieux de leurs forces physiques.

La phrase entendue fort souvent et qui dit « les carrières coloniales sont excellentes à condition de pouvoir en sortir » n'est pas une simple boutade ; elle a un sens plus profond. Pour que le Belge au bout d'un certain nombre d'années fort dures passées au Congo, puisse se réadapter en Belgique et faire profiter les autres de l'expérience acquise par lui, il ne doit pas vieillir au Congo. Une carrière de 23 années est à mon sens un maximum ; à l'âge de 45 ou 50 ans, il est à souhaiter que le colonial revienne définitivement en Belgique et laisse la place aux jeunes qui ont également le droit de réclamer leur place « au soleil ». A l'âge de 45 ans, le colonial peut et doit continuer sa carrière en Belgique, de préférence dans les cadres de sa spécialité coloniale.

L'Etat doit faire appel à la compétence de ces coloniaux rentrant définitivement au pays. Là se pose la question de l'interpénétration des cadres métropolitains et coloniaux.

Trop souvent les coloniaux, leur carrière terminée au Congo, et encore dans la force de l'âge, sont pensionnés puis livrés à leur sort. Ceci est une grave erreur et une marque d'ingratitude à leur

égard. Grave erreur car leurs services en Belgique sont précieux; ingratitude car la Nation ne peut abandonner l'élite de son personnel colonial. Les anciens coloniaux sont trop souvent des désaxés; ils peuvent pourtant servir encore et leurs activités doivent être utilisées.

Il ne faut pas qu'après une absence de 25 années, le colonial constate en rentrant en Belgique que toutes les places sont occupées par ses collègues qui ne sont pas partis et qu'il soit relégué au bas de l'échelle des promotions.

Il ne faut pas qu'un Président de Cour d'Appel ou un Gouverneur de Province pensionnés soient obligés de chercher le premier une place de substitut sans même la trouver et le second une place d'administrateur dans une société coloniale en invoquant les services qu'il aurait rendus à cette dernière au cours de sa carrière administrative. Ce serait amoral.

Nous voyons donc que de nombreux problèmes se posent.

Ils s'appliquent à deux moments bien déterminés de l'existence du colonial: à son départ en Afrique et à son retour définitif en Belgique.

En ce qui concerne le départ à la Colonie, beaucoup d'éléments doivent être examinés de près, et en particulier, le potentiel physique, le standing moral du candidat colonial; sa situation familiale; ses dispositions à occuper les fonctions qui lui sont destinées; l'endroit où il va être envoyé; ses réactions, non pas après une période de trois années mais après chacune de ces trois premières années. C'est de cette façon que l'on obtiendra une élite; à quoi bon, en effet, conserver, fût-ce même pendant trois années, une partie du personnel colonial qui ne convient pas ou qui ne se plaît pas à la Colonie.

* * *

M. P. Sharff poursuit ensuite par l'exposé des problèmes propres à l'administration territoriale et à la magistrature, soulignant les responsabilités qui leur incombent dans l'action civilisatrice.

L'administration territoriale et la magistrature

Les carrières administratives dans les cadres territoriaux sont pour des universitaires pleines d'intérêt.

L'administrateur territorial est actuellement très bien rémunéré; l'universitaire devient immédiatement fonctionnaire et peut accéder rapidement aux grades supérieurs.

La vie libre de la brousse nécessite des hommes énergiques et entreprenants; elle donne cette sensation d'indépendance et d'initiative si chère aux jeunes, les met directement en contact avec les populations indigènes, dont ils apprennent les langues, les conditions d'existence, les usages et les coutumes.

L'Administrateur territorial est un chef, dirigeant de très grands territoires. Il en a la gestion dans tous les domaines; il veille à leur

développement économique, social, administratif, judiciaire. Ses pouvoirs sont très étendus, ses responsabilités également. Cette existence est profondément vivante et active.

Quant à la magistrature, il faut souligner tout d'abord que cette carrière est fort encombrée; il y a peu de places vacantes et les candidatures sont nombreuses.

Les jeunes docteurs en droit feront donc bien de tenir compte de ce fait, dans leurs projets d'avenir, et éventuellement, de s'orienter vers des carrières moins encombrées.

Si un jeune docteur en droit réussit à être nommé Magistrat et surtout Magistrat à titre définitif, au Congo belge, il devient immédiatement une personnalité de premier plan; son rôle y est essentiel; ses fonctions lui donnent beaucoup plus d'autorité qu'en Belgique, dans un ressort judiciaire beaucoup plus important.

A l'âge de 25 ans parfois, un jeune substitut possède autant de pouvoirs, dans le district qu'il administre judiciairement, qu'un Procureur du Roi à l'âge de 50 ans en Belgique. Ceci ne va pas sans danger pour lui-même et pour les autres, et nécessite de sa part, une maturité d'esprit, un calme dans ses appréciations, une indépendance dans ses avis, une impartialité dans ses jugements qu'il est souvent fort difficile d'acquérir et surtout de conserver. De nombreux cas se présentent au jeune magistrat, qui concernent des Européens de son entourage immédiat; l'opinion publique est faite par un nombre très restreint de personnes; tout litige, tout procès est discuté âprement par des gens qui se connaissent très et même trop bien et qui se rencontrent régulièrement; les intérêts individualistes et souvent opposés provoquent soit de trop grandes amitiés soit des hostilités et des animosités trop exacerbées. Le jeune magistrat vivant dans ce même milieu, à l'âge de 25 ans, devra se mettre au-dessus de ces opinions, vraies ou fausses, et se libérer de toute influence étrangère. On devine quelles qualités sont indispensables pour y parvenir.

Il est donc souhaitable que n'accède à ces fonctions qu'une élite de docteurs en droit, rigoureusement choisie après un stage.

L'on exige beaucoup des magistrats; les fonctions qu'exerce un jeune substitut sont fort diverses, et souvent très ingrates.

Une grande partie de son temps se passe à interroger les indigènes et à faire des enquêtes. Outre ses fonctions proprement dites, il est en même temps greffier, magistrat instructeur, quelquefois comptable ou expert — car on ne dispose pas au Congo de ce personnel spécialisé, attaché aux juridictions européennes et qui est destiné à éclairer les magistrats en certaines matières sortant de leur compétence —.

Le substitut est souvent obligé, en dehors de son travail habituel, d'instruire des dossiers relatifs aux questions les plus diverses. Il doit enfin exercer d'autres devoirs subsidiaires, tels par exemple des enquêtes de vacances en matière foncière, etc...

Ajoutons enfin que l'avancement est fort lent, puisque le nombre des magistrats est limité.

Cependant il faudra nécessairement augmenter, dans de notables proportions, le nombre des magistrats comme celui d'ailleurs des fonctionnaires. Le plan décennal entrera bientôt dans sa période d'exécution, le développement de la Colonie qui s'effectue à pas de géant exige des cadres beaucoup plus importants.

Pour pouvoir travailler harmonieusement et mettre en réalisation les projets du Ministre des Colonies, il faudra deux fois plus de magistrats et deux fois plus d'administrateurs territoriaux immédiatement.

Si des mesures dans ce sens sont prises, beaucoup de jeunes universitaires auront la possibilité de partir à la Colonie et d'y faire une belle carrière.

* * *

Les carrières d'ingénieur au Congo

Les conditions de vie au Congo, tant celles des Blancs que celles des Noirs, se sont considérablement améliorées depuis 25 ans. Le développement industriel, dont l'ingénieur a été la « cheville ouvrière », a permis de dépasser largement, l'âge de « la tente et de la boîte de conserve ». Des problèmes techniques urgents restent cependant à résoudre, dans l'industrie minière notamment; de leur solution, dépend, pour une large part, l'essor futur de la Colonie. Ce sont les ingénieurs de demain qui auront à s'atteler à ces tâches nouvelles.

M. F. DEBROUX, ingénieur et vétéran colonial, actuellement attaché à la Direction du Comité national du Kivu, nous parle de tous ces problèmes actuels et futurs, et du rôle primordial que l'ingénieur a encore à jouer au Congo.

Parler de la carrière d'ingénieur au Congo, de sa vie et de son travail, est une tâche bien difficile en raison de la variété de ses modes d'exercice. Les ingénieurs sont demandés dans toutes les régions du Congo, et les conditions dans lesquelles ils exercent leur métier varient fortement d'un endroit à un autre; ils sont utilisés à des activités multiples et diverses selon la nature de l'industrie et son degré de modernisation; ils sont engagés par des organismes privés, mais aussi par le Gouvernement de la Colonie, et leur statut, comme leurs conditions de vie, dépendent également de ce facteur.

Il faut se limiter; je vous parlerai donc surtout de l'industrie minière, la plus importante encore, à ce moment, au Congo, et vous montrerai la place importante qu'y occupe l'ingénieur. Pour le reste, je me tiens à la disposition des auditeurs qui désireraient obtenir de la documentation sur les autres industries, et qui pourront me la demander par l'intermédiaire de l'Association des Amis de l'Université de Liège.

Lorsque j'ai commencé ma carrière coloniale, il y a de cela bientôt 24 ans, les conditions de vie dans l'industrie minière étaient loin d'être ce qu'elles sont actuellement.

Dans le Katanga, qui était fort en avance sur le reste du pays, les gisements étaient imparfaitement connus, mais l'élaboration de la carte géologique était bien avancée. Je ne parlerai pas du Kasai, n'y étant jamais allé. Le nord-est était en pleine période de prospections et de reconnaissances; d'importantes exploitations d'or s'ouvraient à une cadence dépendant du développement du réseau routier. On soupçonnait toute l'importance minière du district du Maniéma, mais il était presque impossible d'y attirer la main-d'œuvre, tellement les conditions de vie y étaient difficiles; j'ai vu à l'époque le retour des missions de prospections, qui avaient été chassées par la faim et décimées par la maladie. À ce moment, je me préparais moi-même pour une mission dans l'extrême nord, et j'y rencontrai d'égales difficultés, en raison de l'animosité des indigènes contre ceux qui voulaient prendre leurs terres pour y installer des mines.

Des transports rapides et bien organisés auraient certainement amélioré nos conditions de vie, mais à ce moment, ils n'existaient guère et fonctionnaient mal et lentement.

Les exploitants de mines s'installaient cependant, courageusement. Pour l'ingénieur, comme pour tout le personnel de la mine, c'était alors le règne de la tente ou du toit de chaume sur la maison en terre battue, c'était le règne aussi de la boîte de conserve et du moustique.

Les ingénieurs étaient débordés par toutes sortes de tâches, nécessaires, mais peu en rapport avec leur spécialité : ils devaient être architectes et diriger les maçons, veiller à l'achat des vivres et au recrutement de la main-d'œuvre, faire office de comptable et de caissier, se demandant parfois quand ils trouveraient le temps nécessaire pour s'occuper de la technique minière et des travaux d'exploitation.

Les médecins commençaient leur croisade en faveur de l'amélioration du sort de la main-d'œuvre et, leur point de vue différant en général de celui des ingénieurs, les relations entre eux n'étaient pas toujours très cordiales.

Cette situation difficile n'était la faute de personne; malgré les efforts des administrations de sociétés, tout manquait, et surtout le personnel qualifié.

Quelle différence avec les conditions de vie actuelles !

Le Katanga est devenu ce merveilleux pays d'industries, dont le monde entier connaît les exploitations de cuivre, d'étain, d'uranium. Le nord-est du Congo est le centre d'une puissante exploitation d'or alluvionnaire et filonien. Le Maniéma, de sombre souvenir, est une région accueillante, farcie de cités indigènes modernes, dotée d'un réseau routier très développé, en plein essor économique. Je n'ai plus revu l'extrême nord du Congo, mais là aussi les exploitations d'or s'y sont largement développées.

Presque partout le personnel est logé dans des maisons en briques, équipées de courant électrique provenant d'une centrale ou de petits groupes électrogènes domestiques; partout les vivres frais, légumes, beurre et viande, parviennent par le courrier hebdomadaire. Les cités minières possèdent des centres de récréation, d'éducation sociale, des hôpitaux, des plaines de jeu. Les conditions d'hygiène y sont très satisfaisantes et les relations ingénieurs-médecins se sont considérablement améliorées. Au point de vue professionnel, les chefs d'exploitation disposent d'un nombreux personnel spécialisé, comptables, agents de la main-d'œuvre, etc. L'ingénieur, cheville ouvrière de cette transformation, n'est plus le grand argentier de son exploitation, et ne joue plus que rarement à l'architecte et au topographe; il peut dorénavant s'occuper, à loisir, de ses prix de revient, de la stabilisation et de la rationalisation de ses exploitations, bref pratiquer son métier.

L'activité de l'ingénieur dans les Sociétés minières est donc à l'heure actuelle, assez comparable à celle de ses collègues d'Europe, occupés dans des industries hors-ville. A cette différence toutefois que l'ingénieur trouve au Congo une liberté d'action et d'initiative qui n'existe pas dans l'industrie européenne et qu'il a au Congo la possibilité d'arriver bien plus rapidement à des postes élevés de commandement.

Comme en Europe, il dispose d'instruments de travail perfectionnés; excavateurs mécaniques et moniteurs, transporteurs à courroie, locomotives électriques ou Diesel, pompes à gravier deviennent du matériel courant sur les chantiers.

L'ingénieur qui désire étudier les possibilités d'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre, a devant lui un magnifique champ d'action.

Ajoutons que les ingénieurs-électriciens, mécaniciens, métallurgistes des sociétés minières importantes, comme d'ailleurs ceux des autres sociétés industrielles, ont des conditions de vie assez voisines de celles de leurs collègues des mines.

Le Gouvernement de la Colonie a senti depuis quelques années, la nécessité d'apporter son aide à l'industrie congolaise, en même temps qu'il tenait, en sa qualité de tuteur de la main-d'œuvre, à faire contrôler par des spécialistes ses conditions de travail.

Il a créé le service des Mines, dont les ingénieurs sont répartis dans les Provinces. Les fonctions de ces ingénieurs consistent à visiter les installations privées, à y rencontrer leurs collègues de ces entreprises et à discuter avec eux nombre de questions. Ils s'occupent également de statistiques et d'études de comparaisons, dont les conclusions sont en général d'une grande utilité.

Le Gouvernement utilise également les services d'ingénieurs des constructions civiles, pour les travaux portuaires et routiers, l'établissement d'aérodromes et les gros ouvrages entrepris par le service des Travaux publics de la Colonie.

Une question se pose à cet endroit : toutes ces belles réalisations, ces cités indigènes et européennes, ces bâtiments industriels construits à grands frais, ces énormes centrales électriques, que deviendra tout cela dans l'avenir ? La plupart des gisements actuellement exploités sont, en effet, des gisements alluvionnaires, et l'on sait que la vie de ces gisements est très limitée et qu'ils seront rapidement épuisés. Qu'advient-il alors de l'industrie minière, et à sa suite toutes ces autres industries qui en dépendent ? Que deviendront les ingénieurs qui y sont attachés ? Quel avenir est réservé aux ingénieurs qui voudraient y faire carrière ?

Tout d'abord, il ne faut pas croire que l'ère de l'exploitation alluvionnaire soit close au Congo ; il existe encore de belles réserves, pour lesquelles il faut seulement trouver une méthode d'exploitation rentable ; ce problème des basses teneurs est une des tâches des ingénieurs de demain.

Ensuite si nous avons ouvert des routes, construit des bâtiments, installé des usines, c'est que s'amorce maintenant une seconde phase d'exploitation, celle des filons en profondeur, et qu'il importait de faciliter la tâche des ingénieurs qui l'exécuteront, après avoir mis au point les techniques appropriées.

Déjà, plusieurs sociétés ont abordé cette seconde phase, et progressivement d'autres suivront ; aucune, en tout cas, n'a perdu ce problème de vue. Un cadre de géologues a déjà commencé l'étude des gisements en profondeur. Sa première mission est en voie d'achèvement, puisque beaucoup de sociétés minières connaissent dès maintenant leur domaine en surface. Le géologue a rapporté de ses longues randonnées dans le pays, des masses de documents qui lui ont permis d'établir la géologie des régions minières, et de nombreuses observations sur les causes minéralisatrices des gisements alluvionnaires. De nombreux contacts ont été relevés, des zones fracturées ont déjà fait l'objet d'études sur les questions filoniennes.

Le géologue des gisements primaires ne devra plus, comme ses aînés, courir l'aventure, car ses randonnées ne l'entraîneront plus dans des pays perdus. Mais son travail — plus scientifique — lui procurera de bien plus belles satisfactions que celles que nous avons récoltées de nos « pataugeâges » infinis dans les marais. Ses responsabilités seront plus lourdes aussi, car les prospections en profondeur sont coûteuses et les immobilisations nécessaires à l'exploitation, particulièrement onéreuses. Dans ce domaine aussi, l'Administration de la Colonie a senti la nécessité de créer un corps de géologues à côté des géologues des sociétés privées. Ils ont reçu mission de travailler avec ceux-ci, en étroit contact. En outre, ils prospectent et étudient les gisements de minéraux qui n'ont pas encore retenu l'attention jusqu'à présent et qui sont susceptibles à l'avenir de pouvoir donner naissance à des activités industrielles.

Le Congo, on le voit, offre pour beaucoup d'ingénieurs, de toutes spécialités, de larges perspectives d'avenir, du travail utile et inté-

ressant, une grande liberté d'initiative et d'action, des possibilités d'arriver à des situations de commandement plus rapidement qu'en Belgique.

* * *

Les carrières médicales au Congo

« Le médecin d'Afrique est plus qu'un guérisseur. Il est un puissant agent de civilisation... Il est un témoin pour l'Occident; il introduit et cautionne les blancs qui viendront après lui... ». C'est M. P. Rijckmans, Gouverneur général honoraire du Congo, qui situe sur ce plan très élevé, le rôle du médecin au Congo.

C'est pour permettre aux jeunes gens de mieux se rendre compte de ce que comporte l'apostolat médical en Afrique, que nous avons demandé à M. G. Schwerts, médecin-provincial à Coquilhatville de parler des diverses carrières des médecins au Congo (1).

M. S. LAPIERE, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Liège, qui a l'an dernier accompli un voyage d'études au Congo, avait accepté d'introduire le conférencier. Au cours de sa présentation, il livra ses impressions de voyageur sur l'organisation médicale congolaise et sur le monde des médecins.

... Chargé d'étudier dans le cadre de ma spécialité les affections cutanées et vénériennes si particulières qui foisonnent sous les tropiques, ce sont les impressions d'un simple voyageur que je vous rapporte sur la pratique de la médecine et le mode de vie de nos confrères et de leur famille à la Colonie.

Nos dirigeants ont parfaitement compris que dans une colonie, le médecin est l'éclaireur le mieux accueilli aux avants-postes de la colonisation et en même temps l'avocat le mieux qualifié pour la justification de celle-ci.

(1) Selon une note très obligeamment communiquée par M. G. SCHWERTS, on peut dire qu'en principe, les carrières médicales au Congo sont ouvertes aux femmes-médecins qui se sont conformées aux dispositions réglementant l'art de guérir : outre leur diplôme de docteur en médecine, chirurgie et accouchement, elles doivent avoir passé avec succès l'examen qui termine les cours de Médecine tropicale, et avoir subi un stage d'un mois dans les laboratoires et hôpitaux de la Colonie.

En fait, les possibilités pour une femme-médecin de faire carrière au Congo sont actuellement fort limitées.

Le Gouvernement, se basant sur des expériences antérieures qui furent malheureuses, n'en engage plus. D'une façon générale, les entreprises privées suivent la politique du gouvernement.

Seuls quelques organismes parastataux, qui s'occupent simultanément d'œuvres médicales et d'œuvres sociales accepteraient des candidatures féminines.

Pour mémoire, signalons que dans les Missions protestantes, les femmes-médecins sont nombreuses.

En résumé, le Congo n'est pas encore arrivé à un stade d'évolution suffisant pour qu'on puisse encourager les femmes-médecins à y faire carrière.

Pour les indigènes, surtout dans les milieux coutumiers, le médecin, « le munganga », comme on l'appelle dans une bonne partie du Congo, est un personnage très considéré, entouré de l'estime et de l'affection générales. Il remplit là-bas un véritable apostolat dont la grandeur n'est limitée, en présence de tant de souffrance à soulager, que par son endurance et ses possibilités physiques et morales.

Aussi, pour faciliter sa tâche, les administrations de l'Etat et des différentes sociétés industrielles et commerciales accomplissent-elles de louables efforts pour mettre à la disposition du Service médical, de bons outils de travail. Je vais vous en donner quelques exemples.

Léopoldville notamment, en plus d'un très bel hôpital pour les européens, comprend le plus vaste ensemble hospitalier indigène de tout le continent noir. Celui-ci compte plus de mille lits et quatre nouveaux pavillons sont en cours de construction.

La capitale du Congo belge peut se glorifier aussi de posséder un magnifique Institut de Recherches biologiques, l'Institut Princesse Astrid. Elle possède également plusieurs dispensaires, notamment de pédiatrie, de maladies vénériennes, et une école pour auxiliaires médicaux et infirmiers noirs.

Des plans sont établis pour la construction prochaine d'une formation hospitalière tout-à-fait moderne où seront aménagés d'importants services de policlinique et de laboratoire coordonnés, avec moyens d'hospitalisation, comme dans un hôpital universitaire.

Au cours de mon voyage, j'ai vu à peu près partout dans les centres, des hôpitaux, des laboratoires, des écoles d'infirmiers dont l'importance est proportionnée à celle de ces agglomérations.

Il en existe de nombreux autres, plus simples, dans les régions de brousse, dans les chefs-lieux de territoires et de districts, et dans les centres de moindre importance, industriels ou commerciaux.

Dans le cadre des maladies qui m'intéressent, il existe déjà quelques léproseries modernes; on projette d'en fonder de nombreuses autres où les lépreux pourront être isolés et traités dans leur milieu et leurs occupations coutumières.

Toutes ces formations médicales sont dotées d'une instrumentation très convenable, et parfois même ultra-moderne; elles peuvent disposer de tous les médicaments dont elles ont besoin, même les plus précieux.

Ce ne sont donc pas les moyens de travail qui manquent au médecin; bien plus souvent, ce sont les médecins qui manquent.

A cause de cette pénurie, notre action médicale n'est encore vraiment efficace que dans le voisinage des centres hospitaliers; de vastes étendues peuplées lui échappent encore.

A titre d'exemple : le grand hôpital pour indigènes de Léopoldville ne compte que cinq à six médecins pour mille noirs hospitalisés qui se renouvellent sans cesse; l'Institut Princesse Astrid doit fonctionner avec deux médecins; la Croix-Rouge du Congo Belge à Pawa

a organisé un centre de recherche anti-lépreux qui comporte un laboratoire, un hôpital central, trois hôpitaux secondaires et sept léproseries, il faudrait au moins quatre ou cinq médecins en permanence : actuellement il y en a deux, et l'un de ceux-ci, ayant fini son terme, attend en vain son remplaçant.

La Croix-Rouge du Congo belge possède également à Léopoldville un dispensaire anti-vénérien qui compte plusieurs milliers de consultations par an. C'est un organisme fort important dans le milieu extra-coutumier de Léopoldville : il n'y a pas de médecin attiré.

D'importantes sociétés industrielles comme la Kilo-Moto sont obligées, pour compléter leurs cadres, d'admettre des médecins étrangers, etc...

Le personnel médical est surmené et astreint à un travail de routine qui ne peut le satisfaire. Il n'arrive jamais au bout de sa tâche.

Cependant, grâce à l'arrivée de jeunes confrères, cette situation tend à s'améliorer; mais il est indispensable que d'autres viennent encore très nombreux prendre la relève : ainsi, progressivement sera rendue plus aisée, plus agréable et beaucoup plus efficace, la tâche de chacun.

Au cours de mon long périple, j'ai eu l'occasion de visiter de nombreux centres médicaux remarquables par leur extrême diversité.

J'ai vu les petits postes perdus au milieu de la brousse. Le titulaire, qui vit isolé de la société d'autres blancs, n'a d'autre distraction que son travail, il doit savoir y pratiquer la médecine absolument générale, y compris la chirurgie, les accouchements, et un peu de toutes les spécialités; il y trouve, généralement, une installation confortable pour sa famille, et pour lui-même, un petit hôpital rural, où, avec l'aide d'auxiliaires médicaux blancs, de quelques bonnes sœurs, et de nombreux infirmiers noirs, il réussit à faire beaucoup de bon travail. De tels centres constituent, pour les jeunes, les premiers termes d'une excellente école de la vie médicale coloniale.

Plus gais sont les nombreux postes médicaux qui desservent les centres habités par quelques dizaines de ménages d'européens. Le médecin et sa famille s'y trouvent moins isolés, il y règne entre blancs une cordialité bien coloniale.

Les chefs-lieux de territoire ou de district sont plus importants, leurs installations médicales plus perfectionnées. Dès que l'arrivée de jeunes renforts le permettra, chacun d'eux comptera deux médecins. La collaboration de ceux-ci permettra d'obtenir des résultats meilleurs et des conditions de travail plus agréables. La vie y est plus confortable et, chose importante, on y trouve souvent une école primaire si précieuse pour l'éducation des enfants. J'ai constaté qu'à la colonie, la question de l'enseignement à donner aux enfants des colons s'est posée de façon aiguë, mais commence également à trouver sa solution à tous les degrés.

Enfin viennent les chefs-lieux de province, les centres industriels et commerciaux importants, et la capitale. Ce sont de véritables villes, d'importance variable, dont certaines présentent le caractère de vie trépidante de nos agglomérations européennes. Il y a toujours un coquet hôpital pour les blancs, un important hôpital pour les indigènes, divers laboratoires, une école pour infirmiers noirs. On peut y constater un début de spécialisation médicale : certains confrères s'occupent de besognes purement administratives; d'autres peuvent s'orienter vers la pratique de la chirurgie, de la radiologie, des travaux de laboratoire; bientôt, on y demandera des spécialistes pour les maladies des yeux, de la peau, des enfants, etc...

L'épouse du médecin y trouve des magasins bien fournis et des écoles pour ses enfants, parfois même un athénée ou un collège.

Pour la distraction après le travail, il existe des clubs, des installations sportives variées (golf, tennis, natation), des salles de spectacle et aussi quelquefois, des tournées théâtrales.

Tous ces postes déjà si variés diffèrent encore très largement quant aux conditions de situation et de climat.

... J'espère avoir réussi, malgré la brièveté de mon exposé, à vous donner quelque idée des conditions de travail de nos médecins au Congo, et de l'ambiance dans laquelle ils vivent avec leur famille.

Vous avez pu comprendre qu'il y a là-bas une grande pénurie de médecins, et que de nombreuses carrières médicales, très diverses, s'ouvrent à nos jeunes gens; on peut affirmer qu'il y a des situations pour tous les goûts et pour toutes les aptitudes; chacun finit par y trouver un poste qui lui convient.

Dans notre petit pays, les carrières médicales intéressantes deviennent de plus en plus rares, et la part de malades dévolue à chacun, telle une peau de chagrin, se rétrécit de jour en jour.

Je me défends de faire un plaidoyer en faveur des carrières médicales au Congo, je vous dois de présenter en toute objectivité les avantages et les inconvénients qui s'y rattachent.

Côté avantages, citons : une plus grande liberté d'action et d'initiative, une abondance de travail, la beauté du climat tropical, moins de paperasseries, pas de carnet de mutuelles ni de carnet fiscal, et surtout, une belle atmosphère de paix dans ce grand pays qui est à l'abri des guerres et des invasions, des bombes atomiques et autres.

Je veux citer comme inconvénients : le surmenage, la solitude dans les postes de brousse, le climat, les maladies tropicales (celles-ci sont presque toujours évitables depuis qu'on les connaît bien, grâce à des mesures d'hygiène précises), et enfin, pour les enfants, la question de l'enseignement (pour cette dernière, il y a également un progrès régulier).

Il faut que les jeunes qui veulent s'installer au Congo sachent tout cela; il est souhaitable quand la chose est possible d'y aller dès le premier terme étant marié; l'épouse doit également avoir

pleine connaissance des conditions de vie qu'elle y trouvera; de cette façon, bien des désillusions seront évitées.

Pour faire au Congo une bonne et utile carrière médicale, des qualités particulières sont indispensables; une santé excellente, un moral et une endurance à toute épreuve, un caractère dynamique et entreprenant.

Ce sont les meilleurs parmi nos fils que nous devons envoyer là-bas et qui méritent les belles carrières coloniales si pleines de promesses d'avenir.

* * *

Le professeur Lapière s'était attaché à montrer, d'une part, l'état de l'équipement médical de la Colonie, et, d'autre part, la diversité des carrières de médecin, due à l'importance variable des postes occupés et à la région dans laquelle elle est exercée.

Le docteur G. SCHWERS insiste également sur cette diversité des conditions de vie du médecin. Sorti de l'Université de Liège en 1924, il fut successivement au service de la Minière des Grands Lacs, où il fonda le poste médical de Butembo, puis au service de l'Etat, d'abord dans le sud-est, aux confins de l'Angola portugais, avant de devenir, à Coquilhatville, médecin-provincial de la province de l'Equateur.

La tendance générale actuelle est à la « stabilisation de la médecine »; celle-ci a pour conséquence de rendre la vie du médecin moins fatigante et de lui permettre d'exercer véritablement son métier. Et le docteur Schwers note qu'« ainsi se prépare, par suite de l'arrivée de nombreux médecins, le stade ultérieur de l'évolution des services médicaux : celui de la spécialisation ».

Pour faire face, à l'heure actuelle, à ses devoirs, quelles qualités sont nécessaires au médecin? Le docteur G. Schwers termine en s'efforçant de répondre à cette question, pour permettre à chacun de s'examiner avant de prendre la décision de partir au Congo.

Pour faire comprendre la situation actuelle des carrières médicales au Congo belge, il est nécessaire de vous exposer, en quelques mots, l'histoire du service médical dans notre colonie.

Passant sous silence les temps héroïques, je commente cet exposé en 1908, date de la reprise de l'Etat indépendant par l'Administration coloniale belge.

L'occupation effective du territoire et les facilités accordées au trafic entre tribus entraîne l'éclosion d'épidémies meurtrières, et surtout une extension formidable et dangereuse de la maladie du sommeil. Le service médical, très faible, mal équipé, concentre toute son activité à lutter contre cette dernière maladie. C'est l'époque des grandes missions médicales contre la trypanosomiase, époque terriblement dure pour les médecins et leurs adjoints, qui

parviennent à grand peine à enrayer le fléau. Pendant 20 ans, le service médical vivote : les connaissances en pathologie tropicale s'accroissent, mais les moyens restent insuffisants. Quelques laboratoires s'organisent. On crée un service d'hygiène dans les centres importants. Un progrès considérable est réalisé en 1923, lorsque le médecin est libéré de l'autorité de l'administrateur territorial et que s'organise un service médical indépendant.

Mais il a fallu la meurtrière épidémie de fièvre jaune au Bas-Congo, en 1928, pour amener les pouvoirs publics à faire les sacrifices nécessaires à l'organisation efficace du service médical. Sous l'impulsion du Docteur Trolli, la lutte méthodique contre toutes les grandes endémies s'organise parmi les populations indigènes.

C'est l'époque de l'« assistance médicale aux indigènes », où le médecin, astreint au service itinérant, parcourait les villages pour examiner méthodiquement tous les Noirs et dépister, puis soigner tous les sommeilleux, les péaniques, les vénériens, qu'ils rencontrait.

Cette formule a été intégralement et sévèrement appliquée dans le Bas-Congo, au Foréami. Elle s'est généralisée à la Colonie, et a permis de se rendre compte de l'étendue des grands fléaux sociaux, et de commencer des « traitements de masse ».

Cette époque d'« itinérance » a constitué une phase indispensable dans l'évolution du service médical et a rendu d'énormes services à la population. Très fatigante et souvent dégradante pour le médecin, elle a été vivement critiquée. Ces critiques étaient justifiées : réduisant la médecine coloniale aux recherches parasitologiques, elle plaçait l'art médical sur une base trop étroite.

La chirurgie a commencé par réclamer sa place et a dû la conquérir de haute lutte. Puis les questions de nutrition se sont posées, et depuis l'époque déjà lointaine où l'on attribuait toutes les misères du Noir à la carence en calcium, elles se sont fortement compliquées. Plus tard, certains ont insisté sur la nécessité d'étudier le métabolisme, le fonctionnement des glandes endocrines, le psychisme de la race noire. Enfin et surtout, on a dû reconnaître que la thérapeutique moderne ne pouvait se faire en brousse, et qu'elle nécessitait la présence permanente du médecin, disposant d'hôpitaux bien outillés.

Nous entrons dans la période actuelle, préparée pendant la guerre, et caractérisée par la création de nombreux centres hospitaliers, et par la stabilisation du service médical.

Cette stabilisation est devenue possible par la création d'un excellent corps d'agents sanitaires européens, malheureusement trop peu nombreux, installés dans les villages, et dont il suffit de contrôler, à intervalles réguliers, le travail. Il va de soi que cette stabilisation, qui est une tendance toute récente, ne peut être uniformément réalisée dans toute la Colonie. Certaines régions favorisées par leurs

richesses naturelles, par les facilités des communications, par la compréhension des pouvoirs publics, sont déjà à peu près équipées et outillées. D'autres sont à différentes périodes de leur transformation; certaines attendent encore leur occupation médicale.

Ce qui explique la très grande diversité des carrières médicales au Congo belge, et la nécessité pour moi de me tenir dans de très grandes généralités, tellement l'évolution est rapide et diverse.

Je puis vous assurer que, sauf catastrophe mondiale, le plus modeste médecin débutant aura dans une dizaine d'années, un poste médical convenablement outillé.

En vous faisant cet exposé des carrières médicales, je n'ai eu en vue que le corps médical de la Colonie. Il existe aussi des médecins au service des sociétés privées. Ils ont un standing analogue à leurs confrères de la Colonie, mais je fais remarquer, sans d'ailleurs en tirer de conclusions formelles, que les médecins de société passent assez souvent au service de l'Etat, mais je ne connais aucun exemple de changement inverse.

Il existe encore des médecins qui se disent « privés »; mais en fait, ils ont des contrats avec des colons ou des entreprises, ce qui les assimile aux médecins de société.

Quant à la médecine privée basée sur une clientèle indigène, elle ne peut encore exister : il faudrait pour cela que le Noir soit lui-même un individu ayant une personnalité propre, exerçant un métier bien déterminé, et ayant des revenus stables.

Nous sommes encore loin d'un tel état social; ce qui fait que le Noir doit rester sous tutelle, et subir le traitement que le médecin, représentant de l'autorité tutélaire, juge bon de lui appliquer.

Vous me demanderez maintenant s'il existe à la Colonie des places pour des médecins spécialistes ? Je répondrai qu'il y a déjà quelques spécialistes à la Colonie, et que les médecins peuvent, au cours de leur congé, se perfectionner dans la branche de leur choix. Il y a pour les chercheurs, un travail énorme, et un champ d'activité illimité en ophtalmologie, en dermatologie, en pédiatrie, etc...

Il faudra donc des spécialistes, et je suis persuadé que la spécialisation médicale sera la caractéristique de la prochaine phase de l'évolution des carrières médicales à la Colonie. Mais pour le moment, les possibilités de spécialisation sont encore limitées. Comme dans toutes les professions, la spécialisation dans l'art médical ne peut se faire que lorsque l'occupation médicale atteindra une densité suffisante. Nous sommes actuellement beaucoup trop peu nombreux vis-à-vis de tâches énormes, pour pouvoir nous permettre de restreindre notre activité à une branche exclusive de notre art.

Pour le moment donc, la grande majorité des médecins, isolés dans leur poste médical, doivent être prêts à faire face à toute éventualité; et il faut reconnaître que, pour beaucoup, la grande diversité

du travail, et la nécessité de se maintenir toujours au courant de toutes les techniques, constitue un des plus grands attraits de la vie professionnelle du médecin colonial.

La spécialisation médicale aura son heure dans l'évolution des carrières médicales à la Colonie, mais il ne faut pas brûler les étapes.

De cet exposé découlent, les qualités indispensables au médecin colonial, et que nous devons exiger de tous, quelle que soit la situation qu'il occupe dans les diverses carrières médicales qui lui sont offertes à la Colonie.

1. Une robuste santé physique et mentale : on travaille énormément à la Colonie, sans se soucier du climat. Il faut donc des individus sains de corps et d'esprit. Il va de soi qu'il n'y a, parmi nous, aucune place pour les inquiets, les instables, les alcooliques, les névrosés, les paresseux.

2. De vastes connaissances médicales, basées sur une solide culture générale. Se tenir au courant est difficile et pourtant indispensable. Il est impossible au surplus, de se cantonner dans la médecine et aucune question coloniale ne doit nous laisser étranger.

3. Un certain degré de sociabilité vis-à-vis des Européens. Dans les petits postes, les relations avec les fonctionnaires des autres services administratifs ne sont pas toujours faciles, et nécessitent beaucoup de tact et de diplomatie.

Vis-à-vis des Noirs, nous sommes dans la situation du tuteur vis-à-vis de son protégé; le Noir nous observe et nous imite, ce qui exige une constante discipline personnelle.

4. Avoir de l'ordre et un certain esprit d'organisation. Une des grosses difficultés est de concilier les nécessités de la médecine « de masse », avec le désir que nous avons tous, de faire de la médecine individuelle; le Noir aime énormément que l'on s'occupe de lui, et le prestige du médecin blanc dépend de son habileté à concilier ces deux aspects de la pratique médicale à la Colonie.

Au surplus, les efforts de ceux qui vous auront précédés, vous ont facilité la besogne, et le médecin blanc jouit d'un très grand prestige parmi les Noirs.

5. Placer votre activité dans le cadre de l'œuvre civilisatrice générale de la Colonie, et la considérer comme un réel apostolat.

Certes, les médecins ont le droit de faire de la clientèle privée européenne, et ils peuvent trouver des postes qui, à ce point de vue, sont spécialement intéressants. Mais celui qui viendra avec l'idée préconçue de s'enrichir rapidement, sera certainement déçu, et je lui conseille vivement de s'abstenir.

6. La Colonie n'est évidemment pas fermée aux célibataires, mais il vaut mieux venir marié. Ce sont les femmes coloniales qui ont transformé les conditions matérielles d'existence à la Colonie,

et ont permis, sinon un luxe encore impossible, du moins un certain confort.

Tout n'est pas parfait dans ce domaine, et les questions de logement et d'ameublement sont encore souvent épineuses : nous sommes en pleine évolution, et les conditions de vie sont encore trop variables dans les vastes étendues de la Colonie. Quant aux enfants, je puis vous assurer que, à part d'infimes exceptions, ils supportent à merveille le climat du Congo.

Il reste encore une grosse difficulté à résoudre, celle de l'enseignement. Mais ici encore, l'évolution se poursuit rapidement et, dans une dizaine d'années, ce problème épineux sera complètement résolu.

Concluant cet exposé, je pense ne pas vous avoir caché que la carrière médicale à la Colonie ressemble plus à une course d'obstacles qu'à un sentier fleuri où il suffit de se prélasser.

Mais telle qu'elle est, et dans ses nombreuses variétés, je suis persuadé qu'elle soulèvera l'enthousiasme des jeunes générations, qui trouveront dans cette participation à l'œuvre civilisatrice en Afrique centrale, une récompense merveilleuse.

La moisson est immense, et il y a beaucoup trop peu d'ouvriers. Pour que cette moisson ne périsse pas sur pied, le Congo réclame l'élite de la jeunesse, et spécialement l'élite des jeunes médecins. Je suis certain que les cœurs vaillants qui répondront à cet appel, ne le regretteront jamais.

* * *

Les carrières dans l'enseignement au Congo

Quoique les débouchés au Congo pour les professeurs de l'enseignement moyen du degré supérieur soient limités, un bref aperçu de l'organisation scolaire actuelle dans la Colonie et de la vie des professeurs n'est pas sans intérêt. Et M. M. MOFFARTS, docteur en philosophie et lettres (Liège, 1935) et inspecteur de l'enseignement à Stanleyville, était spécialement qualifié pour faire cet exposé.

En 1946, pour répondre aux vœux de nombreux parents coloniaux, le Département des Colonies décida la création de trois athénées mixtes, avec internat, à Léopoldville, Elisabethville et Costermansville, sur le modèle de nos écoles officielles métropolitaines. Il fut convenu d'organiser, dans chacune des localités, une section primaire préparatoire complète et la première année des Humanités. Dès le début, l'engouement pour les écoles officielles fut tel qu'on se vit dans l'obligation d'improviser sur le champ des sections d'humanités poursuivant les études jusqu'à la quatrième latine.

En 1947, de nouveaux établissements furent ouverts à Jadotville et Stanleyville, comportant eux aussi des écoles primaires préparatoires, bientôt suivies d'une section d'humanités.

A l'heure actuelle, la Colonie compte cinq athénées royales dont trois — Léopoldville, Elisabethville et Costermansville — ont bouclé le cycle complet des Humanités; les deux autres — Jadotville et Stanleyville — ont organisé la classe de quatrième en septembre dernier et sont appelés à poursuivre progressivement les études jusqu'à la Rhétorique.

L'évolution des chiffres de la population traduit l'incessant développement de ces écoles. Pour une population d'environ 150 élèves en 1946, Léopoldville compte plus de 600 écoliers en 1950. Pour 24 élèves en 1947, Stanleyville réunit plus de 150 étudiants en 1950, sous le régime exclusif de l'externat. Jadotville, Costermansville et Elisabethville groupent des populations scolaires variant entre 300 et 500 élèves.

Si l'on tient compte que ces établissements ont dû se satisfaire et se contenter encore de bâtiments scolaires provisoires et de locaux d'internats insuffisants, on peut logiquement présumer que l'achèvement de constructions spacieuses et confortables et l'organisation probable d'un internat à Stanleyville permettront l'admission d'un nouveau contingent d'écoliers.

D'autres circonstances favorables laissent espérer de nouveaux développements.

Certains de trouver à la Colonie des établissements d'instruction semblables à ceux de la Métropole et répondant à leurs conceptions philosophiques, les parents coloniaux confient leurs enfants aux écoles congolaises plutôt qu'aux écoles belges.

Le développement économique et industriel que va promouvoir le plan décennal, d'autre part, porte promesse d'un accroissement de la population, partant d'un contingent plus important d'écoliers.

Pourtant si l'on excepte un projet d'organisation d'athénée à Luluabourg, nous ne voyons pas, dans l'immédiat, la création de nouveaux établissements d'enseignement moyen; une dizaine d'écoles congréganistes et cinq athénées royales suffisent pour l'importance de la population scolaire.

D'un autre point de vue, la dispersion et la faible densité de la population empêchent la multiplication des établissements et postulent l'organisation d'internats annexés aux écoles existantes.

Le problème que pose l'accroissement de la population scolaire se résout dans l'étoffement et le dédoublement des classes.

Le développement et l'organisation définitive des athénées royales exigeront, dans les années à venir, le recrutement d'un certain nombre de licenciés, agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur, de toutes spécialités, ainsi que de régents et d'instituteurs des deux sexes.

Compte tenu du nombre restreint d'établissements, les possibilités de recrutement sont limitées. Elles permettent cependant à quelques-uns de faire à la Colonie une carrière digne d'intérêt.

Le Département des Colonies a fait quelque publicité sur le mode de recrutement et donne une large audience aux disponibilités d'emploi. Qu'il me suffise de rappeler que les candidats sont soumis à une épreuve de classement avant de pouvoir figurer sur la liste des candidats effectifs.

Je crois devoir également signaler que la convention intervenue en 1946 entre le Ministère des Colonies et le Département de l'Instruction Publique et selon laquelle tous les droits indistinctement des professeurs métropolitains choisis pour la Colonie seraient sauvegardés, a vécu. Au terme d'une mise en disponibilité portant sur un maximum de deux années, les professeurs de l'enseignement moyen devraient opter pour l'une ou l'autre administration. Cette situation a déjà provoqué plus d'une désillusion.

Que ménage une carrière dans l'enseignement colonial ?

La situation du licencié est celle de tout universitaire, avec cette différence que dans les cadres de l'enseignement, l'avancement est régulier et généralement plus rapide.

Les perspectives de promotion sont celles de la Métropole : accès aux grades de Préfet des études ou d'Inspecteur ; éventuellement l'admission dans les cadres administratifs de l'enseignement.

Le Statut Colonial accorde au personnel enseignant un régime de congé spécial qui tient compte du régime de scolarité. Au terme de la première année de service, le personnel jouit d'un congé de deux mois dans une région salubre de la Colonie, d'un congé de deux mois à la Métropole au terme de la seconde année de service. Je considère que ce système est préjudiciable à la santé du personnel. Deux mois de congé à la Métropole ne ménagent pas le temps nécessaire pour une parfaite désintoxication.

Le personnel enseignant jouit d'autre part d'un droit de priorité dans l'attribution du logement. Faveur digne d'être signalée à l'heure où les centres coloniaux connaissent une crise aiguë de logement obligeant les agents à des séjours prolongés à l'hôtel.

En bref, on peut affirmer que les conditions faites aux licenciés leur permettent, dès leurs débuts, une existence aisée. Installés dans les centres, les maîtres bénéficient, de surplus, du confort et des facilités qu'ils offrent, qu'il s'agisse du logement, du ravitaillement ou des distractions.

Du point de vue professionnel, la situation s'est très nettement améliorée. Jusqu'à présent l'enseignement officiel s'est débattu dans des difficultés sans nombre : problème des locaux et du mobilier, personnel insuffisant sans cesse dépassé par l'afflux des élèves et par la nécessité d'organiser des sections nouvelles, difficulté de se procurer les manuels, manque de matériel didactique. Il fut réclamé

du personnel beaucoup de dévouement et d'initiative, des prestations supplémentaires nombreuses.

Actuellement les difficultés sont surmontées : les locaux de classe sont achevés ou en voie d'achèvement, les écoles s'outillent, les bibliothèques professorales s'enrichissent. Les conditions matérielles de travail valent celles de la Métropole.

Sans doute, reste le climat. Il est courant, dans les écoles de la Cuvette, de travailler dans des locaux où les 30° sont température normale. Reste aussi l'extraordinaire hétérogénéité des classes. L'absence d'école professionnelle explique la présence dans les classes d'humanités d'un bon nombre d'élèves peu doués. Dois-je aussi signaler que, faute d'une réserve de recrutement, le personnel est aisément astreint à des prestations supplémentaires. Mais cette situation tranche-t-elle tellement sur celle de la Métropole ?

Je signalerai enfin que la Colonie se montre avare de satisfactions intellectuelles. Bibliothèques, cinéma et radio constituent l'essentiel du menu. Nous avons depuis quelques temps l'heureuse chance de voir se suivre dans les centres, tournées théâtrales, conférences ou expositions. Organisées à l'initiative des Ministères des Colonies et de l'Instruction Publique, ces tournées nous apportent un peu de la vie intellectuelle métropolitaine. Habitant les centres, les professeurs peuvent en tirer plein profit.

En conclusion, la Colonie offre au personnel enseignant, pour un nombre assez limité de licenciés et de régents, la perspective d'une fructueuse carrière, dans des conditions de travail qui, plus nous avançons, s'alignent sur celles de la Métropole, ménageant de surcroît un standing plus élevé (1).

* * *

A la séance de clôture, M. A. DEWANDRE, ingénieur A. I. Lg., président des « Amis de l'Université », avant de donner la parole à M. P. Wigny, Ministre des Colonies, adressa un appel aux jeunes. En quelques phrases, fortes et concises, il exalta la nécessité d'un idéal et la responsabilité particulière des universitaires. S'ils veulent faire de leur vie une « réussite », les étudiants qui sortent de l'Université, doivent aborder leur profession en gardant intacte en eux, malgré le scepticisme et l'égoïsme ambiants, cette volonté de se dépasser soi-même qui est l'« idéal » à vingt ans.

(1) Selon une communication du Département des Colonies, on peut noter en outre que le recrutement des professeurs dans l'enseignement libre se fait à l'initiative exclusive des directions scolaires intéressées. Le personnel enseignant y est en principe religieux. Toutefois, un certain nombre de professeurs laïcs y sont engagés pour donner certains cours dans l'enseignement moyen du degré supérieur. La situation de ces professeurs laïcs est analogue à celle des professeurs de l'enseignement officiel.

Et M. Devandre rend hommage à quelques universitaires liégeois qui ont su, au plus haut degré, accomplir une grande œuvre à la Colonie, parce qu'ils ont su garder constamment vivant leur idéal.

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

Laissez-moi tout d'abord remercier les auditrices et auditeurs qui ont répondu si nombreux à l'invitation de l'Association des Amis de l'Université, à assister aux séances d'information sur les Carrières Universitaires au Congo belge.

Le sujet a été traité, successivement, cet après-midi, par d'anciens Universitaires de Liège qui occupent de brillantes situations au Congo belge, situations qu'ils ont acquises par la valeur de l'enseignement qu'ils ont reçu à notre Université, par le talent qu'ils ont déployé, enfin, par leur dignité.

MM. Debroux, Ingénieur A. I. Lg., attaché à la Direction du Comité National du Kivu; *Lapière*, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège; *Schwerts*, Médecin Provincial au Congo belge; *Moffarts*, Inspecteur de l'Enseignement à Stanleyville; *Sharff*, Avocat à Costermansville, ont occupé notre tribune.

Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre gratitude pour avoir mis à *notre* disposition, à *votre* disposition leurs connaissances, leur expérience.

Vous tous, mes amis, qui vous préparez à exercer ou qui exercez déjà des carrières universitaires, vous allez méditer — je le sais — ces vies dans la grandeur de leur effort et de leur maîtrise en pleine puissance encore.

Ce n'est pas au déroulement d'existences disparues que nous vous avons conviés, mais bien au spectacle intime d'énergies vivantes, très près de vous.

Nous vous les livrons pour l'unité de caractère et d'idéal qu'elles proposent, à une époque de votre vie où vous cherchez un chemin, une méthode, une suggestion.

Rassurez-vous, nous ne sommes pas des rigoristes à binocles que vous jugerez; nous ne sommes pas loin de vous et pas assez loin pour ne point nous souvenir avec joie de nos projets de jeunesse comme le sont les vôtres.

Puis-je vous en faire l'aveu ? Je les garde en moi et n'y ai point renoncé; je les cultive, je les mûris, je les exalte même, car, si d'aventure, je n'avais plus cette conviction d'un idéal que je sers, je sombrerais dans le néant d'une vie jetée à ses propres instincts.

Mais un acte d'idéal n'est pas un idéal, tout comme un acte de vertu, n'est pas la vertu. Vos études n'aboutiront à l'éclosion que

si vous les perfectionnez sans cesse par votre travail; l'apprenti tâtonne : c'est normal. Il lui faut observer les hommes et les choses. Car l'Ecole n'est pas la Vie; l'Ecole vous ouvre des horizons, vous donne une direction, un plan, situe le rôle qu'on attend de vous dans l'ensemble des activités de la nation libre qu'est la nôtre.

Ce rôle et cette liberté se méritent; rien ne va sans effort constant, sans travail ni énergie tenace; et il est bien qu'il en soit ainsi. Autrement, nous n'aurions jamais le sentiment d'être des hommes qui bâtissent, et c'est cela votre Idéal : créer une œuvre originale, poursuivre l'œuvre des anciens, servir des intérêts moraux élevés et montrer ainsi aux aînés, votre caractère, votre jugement, une personnalité, un dynamisme qui séduit parce qu'il est sain.

La chance n'existe pas; votre chance est en vous; elle est faite de vos dons, de vos qualités acquises, de votre esprit de suite, de votre conscience de jouer une grosse partie. Il faut d'abord mûrir vos atouts avant de les étaler.

Voilà bien, direz-vous, un stock d'axiomes désuets pour le romantisme de vos vingt ans ! Le respect des principes vénérables, d'expérience ne se justifie à votre regard neuf qu'avec l'appui probant d'exemples vivants.

Vous avez eu, cet après-midi, l'occasion d'être en contact avec ceux-ci.

Vous vous destinez à des carrières universitaires : vous êtes des privilégiés, tandis que des camarades de votre âge sont obligés de quitter l'école pour travailler sur des chantiers, dans des usines, afin de subvenir à leurs besoins. Montrez-vous dignes de ce privilège !

Le droit que vous avez d'accéder aux carrières universitaires vous crée aussi un devoir vis-à-vis de la collectivité. Sachez qu'un docteur en droit coûte, par son passage à l'Université, environ 200.000 francs à la collectivité; un ingénieur lui coûte 300.000 francs; un docteur en médecine 350.000 francs.

Nous avons l'honneur et le bonheur d'avoir aujourd'hui, dans cette salle, beaucoup d'hommes qui se sont montrés particulièrement dignes et reconnaissants de ces privilèges que leur a donnés notre Alma Mater. Je pourrais vous en désigner une quantité. Je veux seulement me limiter à vous en désigner quatre qui, dans le cadre de notre objectif de ce jour, constituent des étoiles particulièrement brillantes dans le firmament du Congo belge.

Trois de ceux-ci, après leurs études à notre Université, ont, aux temps héroïques, découvert, inventé, tracé le Congo belge; ils ont professé à notre Université et ils ont formé à leur enseignement une pléiade d'hommes d'élite dont le Congo belge se glorifie. Ils ont ainsi rendu, de façon incommensurable, à notre Université et à la communauté ce qu'ils en avaient reçu.

Je cite, par ordre alphabétique : MM. Buttgenbach, Dehalu et Fourmarier.

Un quatrième que je veux signaler est un jeune; dynamique, de haute culture, un docteur en droit qui, après avoir pratiqué avec grand succès dans plusieurs fonctions importantes, s'est lancé avec un même succès dans la politique pour être maintenant Ministre des Colonies; M. Pierre Wigny a, lui aussi, droit à la reconnaissance de la collectivité. Le travail qu'il a fait à la Colonie est considérable; il est le digne continuateur de ses prédécesseurs dans la tâche difficile d'après guerre, d'appropriier l'activité et le régime social à la période de paix. Il s'y est attaché avec grand talent.

Son acceptation de traiter pour vous le sujet : « *Les carrières universitaires et les perspectives que leur ouvre le plan décennal* », montre l'intérêt et la sollicitude du Ministre vis-à-vis de notre Université.

* * *

En acceptant de prendre la parole à la séance de clôture de la journée du 16 mars, M. P. WIGNY, Ministre des Colonies, a donné un haut témoignage d'estime à l'égard de l'action poursuivie par les « Amis de l'Université ». Ceux-ci lui en sont très sincèrement reconnaissants.

Le discours même qui fut prononcé par le Ministre est un apport à l'œuvre que notre Association s'efforce de réaliser en contribuant à la mission sociale de l'Université par la documentation qu'elle met à la disposition des jeunes gens qui cherchent à orienter leur vie professionnelle.

« Le plan décennal et les perspectives d'avenir qu'il ouvre aux universitaires », tel était le thème du discours du Ministre des Colonies. Ce lui fut l'occasion, en soulevant le problème des débouchés, de montrer les qualités fondamentales qu'on attend aujourd'hui des futurs coloniaux.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je remercierai d'abord le Président pour ses aimables paroles, très agréables à entendre, même dans leur exagération.

De venir ici promener mes pas à Liège, dans cette Université, où j'ai fait mes études, suscite à la fois mes souvenirs et mes sentiments de gratitude.

Je l'ai dit, et je le répète, tout homme lorsqu'il arrive au milieu de la vie, qu'il commence à avoir une carrière, doit penser, avant tout, à ses maîtres spirituels, à ceux qui lui ont donné leur savoir avec désintéressement, à ceux, en somme, qui l'ont fait ce qu'il est.

Je suis un fils de l'Université et ce m'est un plaisir, en même temps qu'un devoir, de prendre la parole devant vous qui allez aussi sortir de l'Université.

Mais, Messieurs, depuis que j'y suis passé, que les choses ont changé! Et qu'elles se sont améliorées!... Pendant que mes pas me promenaient sur cette Place du Vingt-Août, j'ai revu cette

« Emulation » qui n'existait pas alors dans son cadre actuel. J'ai vu également aujourd'hui cette magnifique bibliothèque de la Faculté de Droit et je me suis rappelé les temps héroïques où ce n'est que grâce au concours tout désintéressé du professeur, chez qui l'on puisait les livres, que l'élève obtenait ceux dont il avait besoin.

Les jeunes générations doivent se rendre compte qu'elles ont bénéficié d'un effort, qui n'est pas terminé, certes, mais qui a déjà produit des fruits. Et je dois citer parmi ces choses nouvelles de l'Université, une des plus importantes, non pas dans l'ordre de la Science, mais dans l'ordre de l'Humain. C'est cette Association des Amis de l'Université qui, à l'instar des universités américaines, rassemble les générations, fait pencher les anciens sur le sort des jeunes, leur fait tendre une main paternelle, les fait avancer sans faux-pas dans la vie. Et, s'il y eut une belle pensée, Monsieur le Président, c'est de créer ce Centre de Documentation et de Renseignement qui, d'une façon plus précise permet aux jeunes gens d'entrevoir leurs possibilités d'avenir; car c'est bien difficile de faire un choix lorsqu'on est en Rhétorique, par exemple.

Je me souviens de l'heureux temps où, encore assis sur les bancs du Collège, je me demandais si je prendrais la carrière de Droit ou d'Ingénieur. Quand j'y réfléchis après coup, si j'ai choisi le Droit c'est bien par hasard, car je me rends compte que j'ignorais absolument ce qu'était la carrière du Droit et que je comprends par sympathie, mais que j'ignore encore ce qu'est la carrière d'ingénieur.

Il y a, dans la jeunesse, quelque chose d'émouvant. Je ne suis pas de ceux qui disent qu'il faut toujours l'écouter parce qu'elle porte en elle le message de demain. Non, mais elle contient les promesses de demain; elle a en elle l'intransigeance, une volonté de bien faire qui la rend éminemment sympathique; en la voyant, je pense toujours à cette réflexion faite par certaines personnes, qu'avancer dans la vie, c'est faire un choix.

La jeunesse, les collégiens, les garçons d'Athénée sont encore pleins de promesses; ils portent toutes leurs fleurs, mais ils savent qu'il vont devoir en couper. A chacune de ces fleurs, ne peut correspondre un fruit. Pour avoir un bel arbre, on devra émonder, égrener, choisir; on devra se spécialiser. Et voilà le choix devant lequel la jeunesse se trouve placée, choix extrêmement large à la sortie des études moyennes, choix plus resserré — encore que très large — au cours et à la fin de l'Université. Au moment de ces choix, nous pouvons lui rendre service.

Nous pouvons lui rendre service de deux façons. D'abord, en lui indiquant les possibilités de gagner sa vie. Les universitaires, quand on y pense bien, se trouvent dans une situation bien difficile. C'est à 10 ans, à 15 ans, qu'ils ont dû faire leur option et la décision qu'ils ont prise alors engage toute leur existence. Ils courent le risque de s'engager dans une impasse, dans une carrière où il y aura peut-être peu d'offres d'emploi, peu de possibilités de vivre avec

décence, avec ce minimum de bien-être et de confort qui facilite le travail intellectuel et rend la vie heureuse.

Mais la profession n'est pas seulement un gagne-pain, elle engage le bonheur même de celui qui la pratique. Il y a dans chaque profession des joies, à la condition qu'on les comprenne; et il est, par conséquent, extrêmement important de savoir, à l'avance, quelles sont les vertus et aussi les défauts, quelles sont les joies et aussi les servitudes de chaque profession, avant de choisir celle que l'on préfère. Et je parle par expérience; je citerai, si vous le voulez bien, non pas la profession, mais la fonction de ministre. Je suis surpris de voir combien, dans les mondes les plus larges, les plus avertis, on ignore les servitudes qui sont nombreuses et les intérêts qui sont grands, de cette fonction mal connue et mal comprise.

Il faut comprendre quelle est la joie et aussi la servitude de chaque carrière. Celle de juriste, par exemple; lorsque vous êtes en Rhétorique, vous résumez la profession d'avocat à la plaidoirie; s'il s'agit d'un ingénieur, vous pensez simplement aux études qu'il élabore, et vous ignorez tout de son rôle de conducteur d'hommes, de tout ce qu'il y a de vivant, d'humain dans la tâche de chef d'entreprise.

Lorsqu'on pense à la carrière de fonctionnaire, on y songe souvent, sous les aspects présentés par Courteline et autres humoristes, on évoque les ronds-de-cuir et un monde de tâches routinières. On ne se rend pas compte, et en tant que chef de Département ministériel, je puis parler ici en connaissance de cause, que le fonctionnaire peut être une forte personnalité; que par sa profession, il est obligé de se renouveler, d'innover, et, dans les services publics d'étudier les problèmes d'ordres généraux, toujours différents.

Voilà donc la question ! Et je crois que l'Association des Amis de l'Université de Liège a été bien inspirée en l'inscrivant au nombre de ses préoccupations, et en parlant cette année des carrières coloniales.

Mon Dieu ! vous n'attendez pas que je refasse, en moins bon, les exposés compétents qui vous ont été faits par les spécialistes professionnels et qui vous ont expliqué d'une façon technique et documentée ce qui attend, au Congo, ceux ou celles d'entre-vous, qui ont un esprit d'aventure et je ne puis faire que la synthèse, je ne puis faire que le résumé, d'autant plus qu'une fois que la parole se sera éteinte, un autre langage vivant, le langage des images, le langage du film, viendra illustrer ce qu'on vous a exposé.

Messieurs, il est utile de parler actuellement du Congo parce que nous venons de faire un Plan décennal, qui prévoit 25 milliards d'investissements pour le secteur public et, d'après les recherches et les enquêtes que nous avons faites, un montant approximativement égal dans le secteur privé; donc 50 milliards de semailles, que nous allons enfouir dans ces possessions africaines et qui, nous l'espérons, vont nous donner de nouvelles moissons. 50 milliards, cela fait songer à des machines, à un équipement. Mais derrière la machine,

il y a l'homme; et plus l'équipement est raffiné, plus l'homme doit être formé, spécialisé. En d'autres termes, le Plan décennal c'est un appel aux universitaires; car, pour se réaliser, il a besoin de trois facteurs : le premier, c'est l'argent; le second, ce sont les méthodes; et le troisième, ce sont les hommes.

Cinquante milliards, cette somme peut vous effrayer. Mais, pensez bien que 50 milliards ressemblent fort à ce qui avait été consacré, en 1921, à un programme plus réduit; qu'en 1950, pour son secteur privé de la Métropole, la Belgique investira 43 milliards pour une région qui comprend 8 millions d'habitants, qui dispose d'une industrie évoluée. Par conséquent, si l'on considère que 50 milliards seront investis pour une période de 10 ans, sur des étendues qui, déroulées sur la carte d'Europe, s'étendraient depuis Bruxelles jusqu'à Varsovie, depuis Anvers jusqu'à Madrid, ce n'est pas exagéré. Au contraire, on pourrait se demander si le pays n'est pas trop grand, si le programme n'est pas trop petit. Je ne le crois pas; mais, il faut tenir compte de certains freins, les freins humains, qui empêchent de réaliser les théories : le premier, l'homme, qui doit servir ces machines et, plus singulièrement encore, cette main-d'œuvre indigène pour laquelle le Plan décennal verra une application du progrès, une élévation du niveau économique et social. Ensuite, il y a aussi la considération financière. Ce n'est pas tout d'emprunter; ce n'est pas tout de dépenser. Il faut finalement, rembourser et tenir compte que la vie, en 10 ans, peut se modifier, de ce que peut rapporter le Plan, de ce qu'il coûtera en amortissements, en intérêts, en fonctionnaires, etc...

Vous direz, mais ce Plan sera-t-il réalisé? La réponse appartient au Gouvernement; je constate simplement que le Gouvernement l'a approuvé, que la Commission de la Colonie de la Chambre l'a approuvé. Il ne nous appartient pas de faire des pronostics. L'Assemblée en votant une prochaine loi mettant à la disposition du Ministre des Colonies, la faculté d'emprunter les sommes nécessaires, en permettrait la réalisation.

Le deuxième moyen dont nous avons besoin pour réaliser le Plan décennal, c'est le moyen Humain, ce sont les hommes. Les hommes noirs d'abord; nous parviendrons à avoir toute cette main-d'œuvre et à augmenter sa productivité, son salaire et son bien-être, en la « mécanisant », en remplaçant la pelle par l'instrument automatique, le petit panier par le bull-dozer. C'est là l'effort que nous devons accomplir.

Je n'insisterai pas sur le recrutement de la main-d'œuvre blanche, parce que ce n'est pas mon rôle ici. Cependant, je pose la question : Aurons-nous de la main-d'œuvre blanche? C'est à vous, Messieurs, que je m'adresse et je donne une note précise : le Congo n'est plus largement ouvert pour les ratés; il n'est qu'entrebaillé, pour ceux qui ne sont pas bien préparés, qui n'ont pas pris de spécialité; car, indirectement, il pèsent fortement sur l'économie générale en ne

remplissant pas des fonctions spéciales, que le noir n'est pas encore à même de remplir; et, c'est un service que de signaler que seuls ont chance d'être engagés, les jeunes spécialistes, les jeunes bien formés : les universitaires, en tout premier lieu et les jeunes qui ont terminé leurs Humanités, condition sine qua non d'un engagement au service de la Colonie ou dans le Secteur privé.

Nous allons donc faire pour cette jeunesse qui se prépare, notre devoir. C'est-à-dire que nous avons fait nos prévisions : nous nous sommes dit : « De combien d'hommes aurons-nous besoin ? » « Comment les classer d'après leur profession ? ». Dans le Plan décennal il y a un tableau n° 81 auquel nous devons réfléchir. Ce tableau indique la quantité d'hommes de chaque spécialité dont on aura besoin, au cours de la période envisagée, pour chacune des fonctions du Secteur public. Il doit être complété par les besoins du Secteur privé.

Nous avons l'impression d'avoir rendu ainsi service à la jeunesse, en lui donnant une possibilité de se décider pour une voie, après en avoir plus exactement calculé les chances.

En examinant ce tableau 81, en y réfléchissant, vous pourrez, en vue de la carrière que vous aurez choisie, efficacement orienter vos efforts, soit que vous élaboriez votre plan de lectures ou de conférences, soit que vous prépariez votre sujet de thèse, soit que vous choisissiez votre séjour à l'étranger, soit que vous preniez votre licence complémentaire. Il y a ainsi une bonne chance, si vous en avez envie, de faire carrière au Congo.

Si vous voulez vous tâter, si vous voulez savoir si la carrière coloniale vous attire, ne croyez pas qu'il est encore indispensable d'avoir l'esprit des pionniers, l'esprit d'aventure. Le Congo n'est plus une aventure, une espèce de Far-West dans lequel on s'avance le fusil sur la cuisse. A Elisabethville, aujourd'hui, on se montre, avec un intérêt décroissant, l'endroit où, il y a quelques décades, un lion vint égarer ses pas; cet endroit est devenu, maintenant, un centre de curiosité. Même dans la brousse, même dans les petits postes de 20 ou 30 habitants, la vie s'est considérablement modifiée; par la radio d'abord, qui supprime cette sensation d'isolement et qui donne l'impression d'être à proximité du monde connu; par le frigidaire à pétrole aussi, qui a été la révolution la plus extraordinaire et la plus inattendue au point de vue du confort matériel; sans frigidaire, tout était aventure. Désormais, tout devient plus simple : même nourrir un bébé, maintenant, n'est plus un problème puisque, grâce au frigidaire, la maman peut disposer des marchandises périssables nécessaires à un enfant. L'avion, en outre, a transformé la vie là-bas en raccourcissant considérablement les distances; alors qu'autrefois, pour arriver dans certains postes, il fallait plus d'un mois, le réseau aérien, cette toile d'araignée étendue sur notre Congo, met tout à proximité, et, en cas d'alerte, apporte rapidement toute aide, tout secours.

Ce n'est donc plus tellement l'esprit d'aventure qu'il faut posséder. Mais ce n'est pas non plus — et prenez garde à ceci — l'esprit de précision, de raffinement, la mentalité respectable des gens qui désirent faire quelque chose d'absolument parfait; par exemple le médecin dont toute la joie est de faire des opérations difficiles, à l'aide d'instruments extrêmement rares et une technique raffinée et qui réussit ainsi une opération jamais vue avant. Ce n'est pas non plus le fonctionnaire qui, spécialiste du droit administratif, travaille ayant à sa droite un employé, à sa gauche la liasse de papiers, et qui parvient à améliorer le régime d'une démocratie extrêmement évoluée. Ce n'est pas le théologien, le prêtre, qui raffine sur les cas de conscience et essaie de redresser la morale.

Non, si vous avez cette mentalité de rechercher le raffinement de l'esprit, de la science, ce n'est pas au Congo que vous pourriez la satisfaire. Ce sont d'autres qualités qu'on demande, encore que, avant de revenir à ces qualités, je tiens à vous dire que la recherche scientifique n'est pas exclue du Congo, mais qu'elle est réservée à une élite.

Alors, quelles sont les qualités qu'on demande au futur colonial ? On ne lui demande plus d'être un aventurier, on ne lui demande pas d'être un raffiné, un dilettante. On lui demande d'être un pionnier intellectuel; car si cette colonie est transformée, est devenue un pays paisible, civilisé, elle pose tout de même quantité de problèmes nouveaux dont la solution n'est pas encore soupçonnée et qui supposent de la part des jeunes qui s'y consacrent, de l'imagination et du cœur.

Supposons l'agronomie; y a-t-il une chose qui soit mieux connue que de labourer avec une charrue ? Cela paraît si normal qu'on a transporté la charrue au Congo; on a ouvert le sillon et il a été tout de suite stérilisé sous les rayons ardents du soleil, par durcissement de la couche superficielle du sol, ou encore par érosion. J'ai vu dans des surfaces cultivées, s'élever en tourbillon de 200 m. de hauteur, une poussière de terre cultivable, devenue folle parce qu'elle était libérée.

Voilà donc un problème qui se pose pour les agronomes. Il faut inventer, il faut étudier de nouvelles méthodes d'agriculture applicables à ce pays. On y travaille, mais, on est encore très loin d'un résultat définitif. Nous en sommes encore à ce qu'on appelle la culture extensive. Quel travail pour passer de cette culture extensive à la culture intensive dans la cuvette centrale !

Quant aux ingénieurs, ils ont achevé de gratter la surface du sol; après avoir exploité l'alluvion, ils vont descendre maintenant dans les profondeurs pour aller y chercher le filon. C'est là un mode d'exploitation entièrement neuf, car le cuivre, l'étain, l'or, ne s'exploitent pas comme notre charbon. Nous devons mettre au point des méthodes qui ne nous sont pas coutumières. A l'ingénieur qui part là-bas, on demande donc de l'imagination et du cœur.

Il en est de même pour le fonctionnaire. La vie du fonctionnaire, au Congo, est toute différente de la vie du fonctionnaire en Belgique. J'éprouve pour les fonctionnaires belges avec lesquels je travaille un sentiment d'admiration et de sympathie. On trouve dans ce cadre un dévouement extraordinaire. J'ai aussi un attachement profond pour cette administration territoriale formée d'hommes qui, après l'école coloniale, l'université, l'institut universitaire, administreront des territoires, seront responsables du bien-être de milliers d'autres hommes, lèveront l'impôt, assureront le contingent militaire, traceront les routes, érigeront des ponts. Ils ont dès aujourd'hui, vous vous en rendez compte, une vie exaltante. Mais, pensons, Messieurs, à leur vie d'ici dix ans. Car, enfin, ce Congo est en pleine évolution. Jusqu'à présent nous n'étions que les tuteurs d'enfants qui n'avaient pas atteint l'âge de raison, qui nous écoutaient. Mais le temps ne sera pas si éloigné où ils arriveront peut-être à cette adolescence, à cet âge ingrat, avide d'indépendance où l'on est porté à critiquer son père, son tuteur. Les nations connaissent les mêmes réactions que les individus.

Quel patriotisme, quelle conscience il faudra de la part de ces jeunes administrateurs territoriaux, pour organiser, préparer toute cette collectivité qui n'est qu'en devenir, mais qui doit se faire.

Voilà comme je conçois la carrière coloniale; voilà les qualités requises des coloniaux. Je n'accepte pas les observations qui me sont faites par des gens très bien, mais qui ne sont pas allés sur place. Lorsque je rencontre un médecin se plaignant qu'il manque d'instruments, je lui dis sans grande conviction : « Vous en aurez demain ». Mais lorsqu'un autre médecin me montre en souriant un des hôpitaux ruraux, je demande quel est le nom du fondateur ? A-t-on écrit, sur une plaque, le nom de celui qui a su imposer la création de cet hôpital, qui l'a conçu, qui a dirigé les maçons peut-être, qui a poursuivi l'Administration des Travaux Publics parce qu'elle n'était pas assez ferme, qui a insisté pour avoir des instruments, qui a formé les infirmiers, les noirs, et qui à force de conscience, de dévouement, d'énergie est parvenu à faire avancer tout ce monde nouveau jusqu'à un niveau qui, finalement, nous fait honneur.

Je tire également mon chapeau devant les membres de l'Enseignement, ce corps formé de jeunes gens auxquels on a fait confiance et qui, d'ici peu de temps, auront créé des écoles qui nous enverront des jeunes gens aussi bien éduqués que les nôtres, sous un climat tout différent, dans des conditions toutes différentes.

Voilà les qualités que nous attendons des coloniaux. Bien sûr, elles ne sont pas toutes, communes. Assurément, Messieurs, tous les coloniaux ne peuvent pas prétendre les avoir, mais elles sont plus répandues qu'on ne le dit, et je sais que j'ai rencontré des jeunes chez qui j'ai décelé ces qualités; c'est ce qui les rend si sympathiques,

c'est ce qui signe, c'est ce qui marque de sa griffe l'œuvre qui se fait là-bas.

Après avoir parlé des plaisirs, des joies véritables de l'existence au Congo, c'est-à-dire des joies professionnelles, j'aboutirai au côté matériel, non pas que je vous donnerai les conditions d'emploi. Peut-être pourrais-je vous donner un barème comme employé public; mais, pour le secteur privé, il n'y a pas d'uniformité.

J'attire votre attention sur l'importance en hommes que le Plan décennal, pour les Secteurs publics, demandera en 10 ans. Si vous y ajoutez ce qu'impose l'usure normale des cadres et le départ des générations qui doivent être remplacées par des forces jeunes, cela fait 5000 hommes que nous demanderons; à cela, ajoutez les demandes du Secteur privé.

Dans ce domaine, Messieurs, il n'y a aucune garantie. Mais, personne ne viendra jamais vous dire, au début de vos études, que vous êtes sûr d'être engagé. Mais on peut vous dire : « Préparez-vous dans cette voie et vous aurez une chance de plus de faire une carrière intéressante ».

Telles sont les quelques considérations que je voulais vous dire.

Souvenez-vous, bien entendu, de ce que vous ont dit mes prédécesseurs d'aujourd'hui qui, d'une voix autorisée, vous ont expliqué comment on peut faire une carrière au Congo. Pensez aussi à la mentalité de celui qui a vu plusieurs professions et qui a essayé d'en dégager l'esprit, ce qui en constitue le moteur fondamental.

Si quelques-uns d'entre-vous sont convaincus de posséder les qualités nécessaires, qu'ils se souviennent que c'est de 5000 hommes dont nous aurons besoin pour faire de ce Congo, un Congo belge. C'est une œuvre admirable; il s'agit là de façonner un pays 80 fois grand comme la Belgique. En Belgique, nous ne savons pas faire un kilomètre en voiture sans aller nous casser le nez à une frontière. Là-bas, ce sont des étendues indéfinies; mais qu'il s'agisse de l'est ou de l'ouest, à des distances considérables, c'est toujours non seulement le drapeau belge qui flotte, mais aussi la mentalité belge, la philosophie belge, les conceptions démocratiques belges qui y sont développées.

Belle mission à remplir, mission exaltante ! Je suis persuadé que l'agrandissement de la Belgique se trouve là-bas. Il s'y trouve surtout dans l'esprit. Nous sommes un petit pays; nous sommes gênés par le sentiment trop aigu de notre petitesse relative. C'est dans ces vastes étendues que les Belges qui le veulent, peuvent montrer que lorsqu'on leur donne le drap, ils savent y tailler complètement.

CONCLUSIONS

Choisir une carrière coloniale, c'est opérer un double choix : il s'agit à la fois d'adopter une profession déterminée et de décider du monde où l'exercer, le monde colonial.

Le rhétoricien, qui songe à faire une carrière coloniale, doit se pénétrer de cette idée, qu'il lui faut d'abord acquérir « un métier », se spécialiser dans un des domaines de l'activité humaine. Il ne lui suffit pas de vouloir partir au Congo, il faut qu'il y aille, en possession d'un bagage de connaissances, qui rende sa présence utile là-bas.

Il devra donc, en premier lieu, s'examiner et se poser toutes les questions relatives au choix d'une profession : fera-t-il des études universitaires, et lesquelles ? a-t-il les qualités requises pour les entreprendre ? quelles carrières sont ouvertes au diplôme qu'il ambitionne ? en quoi consiste la profession choisie ? est-il apte à l'exercer ?

C'est seulement lorsqu'il aura mûri sa décision sur ce point, qu'il pourra se demander s'il exercera la profession de son choix au Congo ou ailleurs.

Pour prendre cette seconde décision, il devra se documenter, d'une façon précise et concrète, sur le Congo, et en particulier sur la vie professionnelle des coloniaux. On ne s'engage pas à la légère dans la voie coloniale ; M. P. Sharff a judicieusement fait remarquer que « si vingt-quatre heures seulement nous séparent du Congo... le voyage de retour prendra trois années... ». Et il importe que ces trois années ne soient pas marquées de désillusions ni de rancœur qui auraient leur écho sur le reste de la vie.

Dans le cadre du sujet qu'ils ont traité, nos conférenciers ont dû se limiter. D'une façon générale, ils n'ont pas parlé de toutes les informations d'ordre très pratique — telles les modalités d'engagement, les rémunérations ou les barèmes des traitements, ... — qu'il est nécessaire de connaître, mais que l'on peut aisément se procurer ailleurs (1).

Ce qu'il était important de communiquer aux jeunes par ces conférences, ce qui ne se trouve pas facilement dans des feuilles de documentation, c'est le fruit de l'expérience de la vie coloniale.

Quelles sont les principales professions accessibles aux jeunes au Congo ? De quelle manière sont-elles exercées, et qu'est-ce qui les distingue des professions analogues exercées dans la métropole ? Comment vit un colonial ? Quelles difficultés spéciales rencontre-t-il ? Quelles joies particulières tire-t-il de son installation au Congo ? Quelle est la position sociale et quelles responsabilités pèsent sur un Magistrat, un Médecin, un Fonctionnaire, un Ingénieur, un Pro-

(1) Le Centre de Documentation et de Renseignement sur les Carrières universitaires se tient à la disposition du public, pour leur fournir toutes informations utiles à ce sujet.

fesseur ? Quels sont les préoccupations professionnelles de chacun d'eux et à quels problèmes techniques doivent-ils faire face ?

A toutes ces questions, les conférenciers ont apporté des réponses que devront méditer les candidats-coloniaux.

* * *

Au terme de ces informations, une question se pose : Le Congo est-il largement ouvert aux universitaires belges ?

Notons d'abord que les carrières coloniales ne sont guère accessibles, à l'heure actuelle, aux femmes universitaires. Les femmes ont joué au Congo et continuent à y jouer un rôle merveilleux ; elles ont contribué, pour une large part, à « humaniser » les conditions de vie des Blancs qui y travaillent, et par là à faire dépasser « l'âge héroïque ». Mais c'est au titre familial, non pas au titre professionnel, qu'elles ont joué ce rôle. Les problèmes d'engagement de femmes, au titre professionnel, restent délicats.

L'Administration, par exemple, n'engage pas de femmes mariées. Elle ne veut pas se trouver devant ce dilemme : ou bien s'astreindre à procurer au ménage un lieu de travail où l'on aurait simultanément besoin des compétences du mari et de sa femme, ou bien séparer le ménage.

Elle hésite, d'autre part, à engager des célibataires, parce que les conditions dans lesquelles une femme seule pourrait vivre et pratiquer son métier, sont encore trop rarement réalisées.

A titre d'auxiliaires, et pour des emplois temporaires et limités — intérim dans l'enseignement par exemple... — elle pratique parfois des engagements « sur place » de femmes résidant déjà au Congo. Mais ce ne sont pas là des débouchés qui peuvent normalement être prévus.

Généralisant la remarque de M. G. Schwes à propos des femmes-médecins, on peut dire que le Congo n'a pas encore atteint un stade d'évolution qui permette aux femmes d'y faire carrière.

Quant aux jeunes gens, il ressort des exposés des conférenciers, qu'il y a pour eux, de belles carrières au Congo. Les universitaires surtout, et de toutes les spécialités, ont devant eux un bel avenir : des conditions de traitement et des avantages en nature supérieurs à ceux de la métropole, des possibilités d'accéder plus rapidement aux postes de commandement, un travail moins routinier, et surtout, comme le notait M. P. Sharff, cette ambiance éminemment favorable au développement d'une personnalité qui est l'avantage majeur des carrières coloniales.

Le Congo, terre nouvelle, a besoin de « spécialistes ». Rien d'étonnant donc à ce que les universitaires y soient nombreux.

L'Administration, à elle seule, en occupait, au mois d'octobre 1949, 1138 (1), et ce nombre s'est bien accru depuis.

Mais l'étendue des débouchés offerts par le Congo est fort variable selon les diplômes universitaires.

Ainsi, parmi les 1138 fonctionnaires, on compte 276 diplômés de l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer, 265 docteurs en médecine, pharmaciens et dentistes, 250 docteurs en droit, 118 diplômés d'Instituts supérieurs de sciences commerciales et économiques, 117 ingénieurs et licenciés en sciences agronomiques, 49 docteurs et licenciés d'une section de Philosophie et Lettres, 33 ingénieurs civils et 30 docteurs et licenciés en sciences de toutes sections.

D'autre part, le nombre annuel d'engagements d'universitaires pour la Colonie est important.

L'Administration, à elle seule, a recruté au cours de l'année 1949 (2), 147 universitaires en vue de couvrir les besoins normaux de ses divers services. Ce chiffre se décompose ainsi : 54 administrateurs territoriaux assistants et 11 sous-chefs de bureau des secrétariats (postes accessibles principalement aux docteurs en droit, licenciés en sciences commerciales et diplômés de l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer), 23 professeurs-agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur, 7 ingénieurs civils, 6 conducteurs civils, 3 météorologistes assistants (licenciés en sciences physiques et mathématiques), 4 ingénieurs agronomes et 5 agronomes-adjoints, 7 vétérinaires (dont 4 de nationalité étrangère) et 27 médecins (dont 4 de nationalité étrangère).

Ce recrutement annuel d'universitaires est destiné à couvrir les besoins *normaux* de l'Administration. Le plan décennal pour le développement économique et social du Congo contient, Monsieur le Ministre des Colonies l'a développé, une promesse d'accroissement des effectifs universitaires. Nous extrayons, du tableau n° 81, qui figure au livre V du « Plan décennal », les éléments suivants qui constituent une prévision des besoins en *personnel universitaire* dans les services publics de la Colonie, pendant la période envisagée.

Mais, du point de vue des débouchés, ce qu'il importe avant tout de dégager de cet ensemble de chiffres relatifs à l'Administration (3), c'est moins l'importance numérique des effectifs à recruter, que les possibilités plus ou moins grandes de recrutement dans les diverses disciplines universitaires.

(1) Doc. Parlem., Bull. questions et réponses, Chambre, session extraordinaire 1949, n° 5, p. 247.

(2) Ces chiffres nous ont été obligeamment communiqués par le Service du personnel d'Afrique du Ministère des Colonies.

(3) Nous ne disposons malheureusement pas des chiffres correspondants, dans le secteur « privé » ou semi-public.

Personnel universitaire prévu par le « plan décennal » pour les services publics congolais.
(Extrait du tableau n° 81)

Spécialités	Extension des Cadres		Renouvellement des cadres	Total
	Colonies	Parastataux		
Conducteurs de travaux	29	27	19	75
Météorologistes	29	—	12	41
Cartographes	27	—	11	38
Topographes	23	—	26	49
Géomètres	72	—	14	86
Architectes	17	7	14	38
Géologues	27	—	7	34
Ingénieurs hydrauliciens	2	—	—	2
Ingénieurs hydrographes	18	—	3	21
Ingénieurs civils	42	16	47	105
Psycho-Techniciens	23	—	—	23
Licenciés en pédagogie	12	—	7	19
Licenciés en Lettres	23	—	7	30
Licenciés en sciences physiques et mathématiques	20	—	3	23
Ingénieurs commerciaux	5	27	—	32
Fonctionnaires territoriaux (docteurs en droit, licenciés universitaires)	12	1	333	346
Pharmaciens	5	—	5	10
Dentistes	8	—	2	10
Docteurs en médecine	149	12	153	314
Chimistes	5	—	—	5
Helminthologistes	4	—	—	4
Biologistes	10	—	3	13
Médecins vétérinaires	40	6	25	71
Phytopathologistes	3	18	10	31
Licenciés en sciences agronomiques	—	24	15	39
Agrologistes	—	20	12	32
Ingénieurs du génie rural	7	9	5	21
Ingénieurs des Eaux et Forêts	51	7	24	82
Ingénieurs agronomes	76	46	98	220
	739	220	855	1814

Les diplômes les plus « demandés » par le service du personnel d'Afrique sont les suivants : ingénieurs civils (des mines, des constructions), ingénieurs-géologues et radio-électriciens, ingénieurs agronomes, conducteurs civils, licenciés en sciences mathématiques ou physiques, docteurs en médecine (y compris les praticiens de laboratoires), docteurs en médecine vétérinaire.

Pour ces catégories d'universitaires, l'engagement au service de la Colonie est actuellement toujours possible, et le sera vraisemblablement pendant longtemps encore.

Quant aux autres diplômés universitaires, les candidatures aux fonctions qui leur sont ouvertes, sont nombreuses — c'est le cas notamment pour les fonctionnaires territoriaux —; une sélection doit s'opérer parmi eux, par le moyen d'un examen auquel tous les universitaires peuvent participer, mais qui ne rend admissible que ceux qui se seront classés en ordre utile.

Un autre indice permet de mesurer la différence des besoins en universitaires. On sait que les universitaires, en possession d'un diplôme acquis après quatre années d'études ont un barème de traitement initial de 150.000 francs; mais que, pendant le premier terme de trois ans, le traitement qui leur est réellement attribué est basé sur 125.000 francs. Seuls font exception à ce régime, les ingénieurs, les médecins et les vétérinaires, qui débutent au barème de 150.000 francs.

Dans le secteur « privé », il en est sensiblement de même. Les entreprises recherchent des ingénieurs — de toutes spécialités —, des médecins, quelques licenciés en sciences économiques et en sciences commerciales, peu de docteurs en droit.

* * *

La variété des modes de vie des coloniaux, dans chacune des branches professionnelles, a été soulignée par tous les conférenciers. Ceux-ci ont fait remarquer combien il était difficile de parler, d'une façon générale, de la vie au Congo, en raison même de cette extrême variété.

Tous cependant ont noté les progrès énormes qui ont été accomplis dans ce domaine depuis 25 ans. Les temps héroïques ont vécu : le « règne de la tente et de la boîte de conserves » est terminé; les problèmes de l'habitat, de l'équipement domestique, de l'hygiène, de l'enseignement se résolvent, et un certain « confort » règne déjà dans beaucoup de foyers.

La vie professionnelle elle-même devient plus aisée, et répond mieux aux désirs de ceux qui s'y sont préparés : les ingénieurs disposent maintenant de machines perfectionnées qui leur permettent d'exercer leur métier dans des conditions assez semblables à celles de l'Europe; les médecins disposent d'hôpitaux et d'un équipement moderne, et la tendance actuelle à « stabiliser » la médecine, ne peut qu'améliorer la pratique de l'art de guérir.

M. le Ministre P. Wigny a judicieusement attiré l'attention des jeunes sur le fait qu'il n'est plus nécessaire aujourd'hui, qu'il n'est peut-être même plus souhaitable, que les futurs coloniaux aient d'abord « l'esprit d'aventure ».

Mais il a fait remarquer aussi que le Congo n'offrait pas encore aux universitaires, les mêmes possibilités qu'en Belgique, d'y « raffiner » leur métier; et il a souligné que ce qu'on attendait des futurs coloniaux, c'était de « l'imagination et du cœur ».

Notre Colonie, en effet, en est encore, malgré les progrès considérables qui ont été accomplis, aux problèmes fondamentaux, vitaux; il n'y existe pas encore ce superflu dont nous jouissons ici dans nos pays de vieille civilisation, à quoi nous ne songeons guère parce qu'il nous paraît naturel, et qui fait l'aisance — tant matérielle qu'intellectuelle — de la vie.

Les jeunes gens feront donc bien d'envisager froidement cet aspect de la vie coloniale, et de s'examiner eux-mêmes avec objectivité, se demandant s'ils ont assez « d'imagination et de cœur » pour s'adapter à cette « austérité » congolaise, y découvrir le « charme de la vie coloniale » et pour y rendre là-bas les services que l'on attend d'eux.

Une préparation aux carrières coloniales s'impose en tout cas. Elle doit porter d'abord sur la formation intellectuelle générale, de façon à ce que chacun comprenne la portée de son action personnelle dans le cadre de l'œuvre civilisatrice; sur la formation professionnelle ensuite, car le Congo ne demande que des compétences et n'a pas les ressources suffisantes pour nourrir des dilettantes; sur la formation du « cœur » enfin, car c'est d'une élite morale que le Congo a besoin.

La Vie de notre Association

Prix triennal Charles Hanocq

La prochaine attribution du Prix triennal Charles Hanocq, que l'Association des Amis de l'Université de Liège est chargée de gérer, aura lieu en février 1951.

Ce prix est destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire relatif à la Mécanique appliquée à l'Art de l'ingénieur, élève de la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Liège ou ingénieur diplômé par cette Faculté depuis cinq ans au plus (au moment de la remise de son mémoire) et membre de l'A. I. Lg.

Le prix, constitué par les intérêts accumulés d'un capital de 25,000 francs, dont notre Association est propriétaire, ne peut être divisé; le montant du prix non attribué est ajouté au capital primitif de la fondation.

Le jury sera constitué de trois membres, dont deux seront nommés par l'Association des Amis de l'Université et un par le Comité scientifique de l'A. I. Lg.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française, manuscrits ou imprimés. S'ils sont imprimés, ils ne peuvent pas avoir été publiés en dehors de la période triennale à laquelle le concours se rapporte. Ils doivent être adressés en trois exemplaires au Président de notre Association, au plus tard le 1^{er} octobre 1950.

Les jeunes filles à l'Université de Liège et la carrière des diplômées

L'article paru sous ce titre dans la précédente livraison du Bulletin vient d'être tiré en brochure.

Celle-ci est mise en vente au prix de 30 francs et peut être obtenue en versant cette somme au compte de chèques postaux n^o 1507.13 de l'Association des Amis de l'Université, en indiquant au talon du bulletin le motif du versement.

Journées d'étude organisées par la Bibliothèque de l'Université de Liège

En annexe à ce numéro du Bulletin, les « Amis de l'Université » trouveront une plaquette consacrée aux journées d'étude organisées par la Bibliothèque de l'Université de Liège, en octobre dernier, sur les « Problèmes de la documentation dans les Bibliothèques universitaires ».

La Bibliothèque de l'Université a pris l'initiative de publier les documents relatifs à ces journées d'étude, et les rapports qui y ont été faits.

Nous nous faisons un plaisir d'éditer aujourd'hui cette publication et de l'adresser avec le présent numéro à tous nos membres.

Les « Anciens » de l'Université de Liège au Congo

A Léopoldville, les anciens étudiants de l'Université de Liège ont décidé de reconstituer leur ancienne association. Le comité provisoire se compose de MM. Lafontaine, Jaminet, Ghillain, Le Maire, Lohest et du D^r Derenne. M. Wigny, ministre des Colonies, a accepté d'être membre d'honneur de l'association de Léopoldville.

A l'Association congolaise des anciens Étudiants de l'Université de Liège

Le 28 avril dernier, en la Salle des Conférences du Collège St-François de Sales à Elisabethville, sous les auspices du Groupement Inter-Universitaire et de la Section locale de l'Association congolaise des anciens Étudiants de l'Université de Liège, M. le professeur Bouillenne a donné une causerie sur le sujet : « Regard d'un naturaliste sur le monde ».

Le conférencier fut présenté à l'auditoire de quelques deux cents personnes, par M. G. Derricks, Président de la Section locale. Celui-ci rappela les importantes réalisations scientifiques de M. Bouillenne, co-fondateur de la Station scientifique des Hautes-Fagnes, voyageur infatigable qui visita les U. S. A., le Brésil et l'Insulinde, Directeur des Recherches des hormones végétales de l'Irsia, attaché au Conseil directeur des Parcs nationaux, membre du Comité de Direction de l'Irsac. Il évoqua la mission de M. Bouillenne au Congo, au Kwango tout spécialement, et associa à son hommage la figure de Mme Bouillenne.

Le conférencier conduisit alors son auditoire de Californie en Afrique et de Mésopotamie en Chine, montrant comment l'homme qui vit de la plante, détruit la plante, et change en déserts des paradis luxuriants. Le public vécut avec lui les luttes, tardives trop souvent, de l'ingéniosité des hommes pour sauver la terre du sable. Sous un des plus beaux ciels du monde, au seuil de la saison sèche qui, déjà, recouvre de poussière les fleurs de leur cité, les Evillois connaissent d'expérience ce problème. Ils retirent de l'exposé de M. Bouillenne, des aperçus neufs sur la question. Il faut espérer, qu'avec l'aide scientifique de nos Universités métropolitaines, le Congo trouvera un jour l'équilibre nécessaire entre l'eau, la forêt et la culture. L'humanité sous-alimentée, et son demi-hectare de sol, y compris les sables, par tête d'habitant, a grand besoin d'une Afrique Centrale fertile.

Le Major Pairoux, au nom du GRIU, traduisit les applaudissements nourris de la salle et remercia le conférencier, qui, malgré les fatigues de

son voyage d'étude, n'a pas hésité à nous faire apprécier la lucidité de son regard sur le monde.

* * *

Le 24 avril, la Section locale de l'Association, à laquelle s'étaient joints quelques Anciens de Jadotville, avait eu la joie d'accueillir à un cocktail, outre M. le professeur Bouillenne, M. Bihet, directeur des Tubes de la Meuse et président de l'A. I. Lg., section de Liège, ainsi que le Colonel Konikoff.

* * *

La Section d'Elisabethville de l'Association congolaise des anciens Etudiants de l'Université de Liège, en vue de resserrer les liens amicaux qui unissent ses membres, a décidé de mettre sur pied un cycle de causeries réservées aux membres et à leur famille. La formule connaît un succès indubitable. Le 18 décembre, notre camarade O. Nélis, évoqua la grande figure de M. le professeur Malvoz. La conférence connut un tel succès, que notre ami la réédita pour le grand public.

Le 26 février, ce fut le tour de notre camarade Boerens. Mme Boerens et notre ami avaient initié le musicien local Jean Kiwele, aux secrets de la composition. Nous eûmes la primeur de l'enregistrement des chansons folkloriques katangaises, réunies par Jean Kiwele au cours de son dernier voyage.

Nous ne pouvons exprimer qu'un seul souhait : que les causeries à venir se maintiennent au niveau des deux premières !

J. E. S.

Les « Anciens de Liège » au Congo et notre Association

En 1949, trente « Anciens de Liège », établis à Elisabethville, avaient tenu à s'inscrire à notre Association. Cette année, nous avons reçu, par l'intermédiaire de l'Association congolaise des anciens Etudiants de l'Université de Liège, section d'Eville, l'adhésion de cinq membres supplémentaires. Nous nous en réjouissons vivement, et souhaitons pouvoir maintenir ces liens qui unissent les Anciens du Congo à leur Alma Mater.

Les cotisations de 1950

Certains de nos membres n'ont pas encore versé leur cotisation pour 1950. Nous leur serions très reconnaissants de s'acquitter sans tarder de leur versement, afin de nous éviter les frais supplémentaires de rappel. (C. C. P. 15.07.13 de l'Association des Amis de l'Université de Liège. Membre protecteur : 1000 frs; membre effectif : 100 frs au moins; membre adhérent : 50 frs au moins). D'avance, nous les en remercions.

La Vie universitaire à Liège

L'Université

In memoriam : Jules Bommer

A la fin du mois de mars, nous apprenions avec un profond regret le décès de M. Jules Bommer, chargé de cours émérite de l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie où, de 1926 à 1943, il avait enseigné l'art japonais.

M. Bommer était docteur en médecine, mais il avait pris ce titre uniquement pour ne pas déplaire à ses parents. Ses goûts personnels l'orientaient dans une voie différente : à l'âge de 12 ans, il acquérait sa première estampe japonaise, témoignant ainsi d'une précoce sensibilité à une forme artistique qui enchantait tant d'amateurs européens au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Si M. Bommer ne put se consacrer exclusivement à l'Extrême-Orient, du moins ses activités s'exercèrent-elles dans le domaine de l'histoire de l'art et de l'archéologie. Dès 1900, sa réputation était assez solidement établie pour qu'il fût choisi par M. Van Overloop, alors conservateur en chef des Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, pour s'occuper de la section dite d'ethnographie, qui comportait non seulement des documents d'Extrême-Orient, mais aussi des pièces de l'Amérique précolombienne. En 1909, il créait, en collaboration avec son collègue M. Lucien Crick, le département du Folklore national et le Musée historique de la Voiture. Il fut encore le promoteur du « Service de la documentation étrangère », vastes archives iconographiques comptant aujourd'hui plus de 300.000 documents classés, qui fut et reste d'une si utile efficacité pour tous ceux qu'intéressent l'histoire de l'art et l'archéologie.

En dépit d'activités dirigées en des sens si divers, M. Bommer était demeuré fidèle à sa vocation première. Dès 1917, il professa aux Musées royaux d'Art et d'Histoire un cours étendu sur l'art japonais. Le succès de cet enseignement lui valut d'être, en 1926, chargé d'un cours facultatif sur cette matière à l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université de Liège.

Ceux qui eurent l'heureuse chance de compter parmi ses élèves gardent le meilleur souvenir de ses exposés si clairs, méthodiques et prudents, où les œuvres d'art, replacées dans le cadre de la civilisation qui les vit naître, prenaient, sous sa parole, leur véritable signification. Une vive

sensibilité et une grande bonté, dissimulées sous des dehors un peu froids, ne tardaient pas à se révéler. M. Bommer était toujours prêt à partager l'enthousiasme de ses élèves, toujours prêt à leur prodiguer renseignements et conseils.

Ses nombreux devoirs professionnels, auxquels une conscience allant jusqu'au scrupule l'obligeait à se consacrer entièrement, ne lui permirent qu'une publication fort partielle de ses recherches personnelles. Son œuvre fondamentale restera celle qu'il accomplit aux Musées royaux d'Art et d'Histoire dont il peut être considéré comme un des principaux et des plus actifs fondateurs.

L'Institut d'Histoire de l'Art et d'Archéologie gardera fidèlement la mémoire de cette attachante figure de professeur et d'homme de science.

Hélène Danthine.

Lois sur la collation des grades académiques et sur l'enseignement moyen

Les lois sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ont été coordonnées, en exécution de l'article 5 de la loi du 14 août 1947. Cette coordination fait l'objet de l'arrêté du Régent du 31 décembre 1949 qui a été publié au *Moniteur* du 1^{er} mars 1950.

Ce même *Moniteur* contient un autre arrêté du Régent du 31 décembre 1949, portant coordination des lois sur l'enseignement moyen.

La population universitaire en 1949-1950

L'analyse de la population de l'Université de Liège, que l'on trouvera ci-dessous, est établie cette année sur la base des données recueillies par le Bureau des Statistiques universitaires de la Fondation Universitaire. Les chiffres en sont arrêtés au 15 janvier 1950.

La population globale des étudiants est en très faible hausse (+16) par rapport à l'année 1948-49. Les chiffres des deux années ne sont cependant pas exactement comparables : ceux de 1949-50 représentent en effet l'état des inscriptions au rôle au 15 janvier, alors que ceux de 1948-49 reflètent la situation définitive au 31 août.

Sous cette réserve, on voit que la population féminine belge est en hausse sensible (+ 46, soit près de 10 %) tandis que le nombre des étudiants étrangers et étrangères est en très légère hausse (1).

(1) C'est ce que confirment d'ailleurs les chiffres établis à la date du 1^{er} juin 1950. 77 étudiants et étudiantes ont pris une inscription depuis le 15 janvier. Parmi eux, 53 sont des étudiants belges, ce qui porte le total de ceux-ci de 2444 à 2497 (contre 2480 en 1948-1949); 13 sont des étudiantes belges, ce qui amplifie encore la hausse déjà enregistrée au 15 janvier; 11 sont étrangers (dont 1 étudiante).

I. *Population globale et répartition par sexe et par nationalité :*

Catégories		1949-1950	1948-1949	1947-1948
Etudiants	belges	2444	2480	2229
	étrangers	128	125	102
	Total	2572	2605	2331
Etudiantes	belges	540	494	456
	étrangères	17	14	14
	Total	557	508	470
Ensemble	belges	2984	2974	2685
	étrangers	145	139	116
	Total général .	3129	3113	2801

II. *Répartition de la population en élèves réguliers et élèves libres; nombre de doubles inscriptions.*

Le total des 3129 étudiants se répartit en 3056 élèves réguliers et 73 élèves libres; dans ce total les 145 étrangers comptent 131 élèves réguliers et 14 élèves libres.

En 1948-49, les 3113 étudiants avaient pris au total 3298 inscriptions; cette année au 15 janvier, les 3129 étudiants avaient pris 3279 inscriptions. Les 150 doubles inscriptions se répartissent de la façon suivante : étudiants belges, 131; étudiants étrangers, 3; étudiantes belges, 14; étudiantes étrangères, 2. Elles ont, d'autre part, été prises respectivement dans les facultés suivantes : Faculté de Philosophie et Lettres, 16; Faculté de Droit, 33; Ecole supérieure de Commerce, 33; Faculté des Sciences, 32; Faculté de Médecine, 18; Faculté des Sciences appliquées, 18.

III. Répartition des élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut), par sexe et par nationalité. Comparaison aux chiffres correspondants de 1948-49 (1).

Désignation	Etudiants			Etudiantes			Ensemble				
	Belges	Etrang.	Total	Belges	Etrang.	Total					
	1949-50	05-6461	67-8461	05-6461	67-8461	05-6461		05-6461			
<i>1^o Facultés</i>											
<i>Faculté de Philosophie et Lettres :</i>											
1. Sections de philosophie, d'histoire et de philologie	98	—	1	98	86	78	1	87	78	185	176
2. Candidature préparatoire au droit	216	212	1	217	212	37	45	37	45	254	257
Total	314	309	1	315	310	123	123	124	123	439	433
<i>Faculté de Droit :</i>											
3. Sections de droit et de notariat	223	211	—	223	211	31	28	31	28	254	239
4. Sections de sciences politiques, diplomatiques, sociales et administratives	53	44	2	55	46	17	16	17	16	72	62
Total	276	255	2	278	257	48	44	48	44	326	301

(1) Ces derniers chiffres, arrêtés au 31 août 1949, ont été publiés au Bulletin n° 3 de 1949, pp. 56-63.

Désignation	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges		Total	Belges		Total	
	1949-50	1948-49	1949-50	1949-50	1948-49	1949-50	
<i>Faculté des Sciences :</i>							
5. Sections des sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, biologiques, zoologiques, botaniques, géographiques, physico-chimiques, biochimiques et anthropologiques	119	130	4	8	123	138	175
6. Première candidature en sciences naturelles et médicales	185	188	5	3	190	191	218
7. Candidature préparatoire à la pharmacie ..	100	104	3	—	103	104	178
8. Candidature préparatoire à la médecine vétérinaire	22	21	—	1	22	22	23
9. Candidature préparatoire au grade d'ingénieur civil	222	237	53	58	275	295	296
Total	648	680	65	70	713	750	869

Faculté de Médecine :

10. Section de médecine (doctorats, 2^e et 3^e candidatures)
11. Section de pharmacie
12. Sections de sciences dentaires et de médecine-hygiéniste

Total

13. *Faculté des Sciences appliquées* : Total

2^o *Ecoles et Instituts*

14. Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales
15. Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie
16. Institut supérieur des Sciences pédagogiques
17. École supérieure des Sciences commerciales et économiques
18. École de Criminologie
19. Institut supérieur d'Éducation physique

3^o *Centre Interfacultaire*

20. Centre Interfacultaire du Travail

Total général

477	456	15	10	492	466	50	38	1	3	51	41	543	507
86	87	1	1	87	88	84	78	2	1	86	79	173	167
33	27	2	2	35	29	6	5	1	—	7	5	42	34
596	570	18	13	614	583	140	121	4	4	144	125	718	708

504	502	26	16	330	318	2	2	2	—	4	2	334	320
-----	-----	----	----	-----	-----	---	---	---	---	---	---	-----	-----

3	3	1	—	4	3	—	—	—	—	—	—	4	3
6	6	—	—	6	6	10	11	—	—	10	11	16	17
37	53	1	4	38	57	15	12	—	—	15	12	53	69
175	193	1	4	176	197	14	8	2	1	16	9	192	206
5	6	—	—	5	6	1	—	—	—	1	—	6	6
35	26	1	1	36	27	17	12	—	—	17	12	53	39

6	11	—	—	6	11	—	1	—	—	—	1	6	12
---	----	---	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---	----

2405	2414	116	111	2321	2525	520	471	15	10	535	481	3056	3006
------	------	-----	-----	------	------	-----	-----	----	----	-----	-----	------	------

Les effectifs de la Faculté de Philosophie et Lettres sont stationnaires. Nous notions l'an dernier que la diminution du nombre d'étudiants inscrits en Philosophie, en Histoire ou en Philologie, que l'on avait pu observer durant les années antérieures, avait fait place à une légère augmentation. Celle-ci continue à se marquer (+9).

A la Faculté de Droit, les effectifs des doctorats continuent à croître (+15, soit 6 %) de même que ceux des candidatures et licences en sciences politiques, diplomatiques, sociales et administratives (62 en 1948-49, 72, cette année).

A la Faculté des Sciences, les effectifs globaux ont diminué (-23, soit 2,5 %). Ce recul est dû presque exclusivement à la nouvelle régression du nombre des étudiants inscrits dans les deux Candidatures préparatoires au grade d'ingénieur civil (-20, soit 6,8 %). Notons également le recul notable des étudiants inscrits aux diverses sections des candidatures, licences et doctorats en Sciences qui passent de 138 à 123; ce recul est cependant compensé en partie par une augmentation des effectifs féminins dans ces sections.

A la Faculté de Médecine, les effectifs des deuxième et troisième candidatures et des doctorats en médecine marquent une hausse de l'ordre de 7 %; ceux de la section de Pharmacie restent stationnaires; le nombre des étudiants inscrits à la licence en sciences dentaires est passé de 34 à 42.

A la Faculté des Sciences appliquées, les effectifs sont en légère augmentation (14, soit 4 %).

L'Ecole supérieure des Sciences commerciales et économiques voit ses effectifs diminuer de 6,7 %, tandis que l'Institut supérieur d'Education physique connaît une augmentation des inscriptions de l'ordre de près de 30 %.

IV. Répartition des élèves réguliers par groupe d'études, par sexe et par nationalité.

Etudes conduisant à un diplôme final délivré par : (Les numéros renvoient à la nomenclature du tableau précédent)	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges	Etrangers	Total	Belges	Etrangers	Total	
<i>a</i>) la Faculté de Philosophie et Lettres (n° 1)	98	—	98	86	1	87	185
<i>b</i>) les Instituts annexés à cette Faculté (n°s 14, 15 et 16)	46	2	48	25	—	25	73
Total	144	2	146	111	1	112	258
<i>a</i>) la Faculté de Droit (n°s 2, 3, 4) ..	492	3	495	85	—	85	580
<i>b</i>) les Ecoles annexées à cette Faculté (n°s 17 et 18)	180	1	181	15	2	17	198
Total	672	4	676	100	2	102	778
la Faculté des Sciences (n° 5)	119	4	123	51	1	52	175
Total	119	4	123	51	1	52	175
Candidature préparatoire à la Médecine vétérinaire (n° 8) P. M. ...	22	—	22	—	—	—	22
<i>a</i>) la Faculté de Médecine (n°s 6, 7, 10, 11 et 12)	881	26	907	238	9	247	1154
<i>b</i>) l'Institut annexé à cette Faculté (n° 19)	35	1	36	17	—	17	53
Total	916	27	943	255	9	264	1207
la Faculté des Sciences appliquées (n°s 9 et 13)	526	79	605	3	2	5	610
Total	526	79	605	3	2	5	610
le Centre interfacultaire du Travail (n° 20)	6	—	6	—	—	—	6
Total	6	—	6	—	—	—	6
Total général	2405	116	2521	520	15	535	3056

V. Répartition des élèves réguliers étrangers, par sexe et par nationalité.

Pays d'origine	Etudiants	Etudiantes	Ensemble
<i>Europe :</i>			
France.....	5	4	9
Grèce	12	—	12
Italie	4	—	4
Luxembourg	40	2	42
Pays-Bas	4	3	7
Pologne	19	4	23
Autres pays :			
Espagne, Portugal	5	—	5
Angleterre, Autriche	3	—	3
Hongrie, Lettonie, Ukraine, Yougo-Slavie	4	1	5
<i>Afrique :</i>			
Egypte	2	—	2
<i>Amérique :</i>			
Brésil	1	—	1
<i>Asie :</i>			
Arménie	1	—	1
Israël	1	—	1
Liban	3	—	3
Syrie	10	—	10
Apatriotes	2	1	3
Total	116	15	131

Comme les années antérieures, les groupes les plus nombreux d'étrangers sont ceux du Luxembourg, de Pologne et de Grèce.

Les effectifs luxembourgeois se sont, cette année, accrus de 18 étudiants; la presque totalité de ce groupe est inscrite dans les candidatures et les diverses sections d'études conduisant au grade d'ingénieur civil.

Vient ensuite le groupe des Syriens tous inscrits à la Faculté des Sciences appliquées.

J. Delchevalerie.

Service social universitaire

(Extrait du Rapport du Comité de Direction

sur les Activités du Service Social Universitaire pendant l'année académique
1948-1949)

Les étudiants, en plus grand nombre encore, se sont adressés au Service Social pendant cette année.

250 dossiers d'étudiants ont été constitués, dont 42 de nouveaux inscrits à l'Université.

Indépendamment de l'aide matérielle dont nous parlerons longuement, nous avons pu, dans de très nombreux cas, aider les étudiants soit par notre appui moral, soit en les orientant vers des tiers qualifiés, soit encore en facilitant leurs démarches; bref en leur donnant tous les renseignements sur les conditions dans lesquelles ils pourront effectuer leurs études à Liège.

Nous avons été encouragés dans notre tâche par des marques de sympathie nombreuses : remerciements d'étudiants ayant terminé leurs études, dons en argent d'anciens étudiants et de professeurs, dons de cours par des professeurs.

Comme l'année dernière, nous passerons en revue nos différentes activités.

Repas gratuits. — Le Service Social a pu cette année satisfaire toutes les demandes de « Bons » de repas.

41 étudiants obtinrent la gratuité des repas; 18 étudiants obtinrent la semi-gratuité dont 3 étaient de nationalité étrangère.

6016 tickets furent distribués pendant l'année académique. Une somme de 88.770 francs a été versée à la Maison des étudiants pour 5918 repas.

Nous avons reçu des étudiants 13.357,50 francs pour 1781 repas semi-gratuits, ce qui ramène la dépense du Service Social à 75.412,50 francs.

A la demande du professeur Orban, nous avons réglé au restaurant de l'Hôpital de Bavière sur la base de 15 francs par diner, les repas d'un étudiant étranger. Une somme de 2880 francs a été affectée à ce poste, ce qui porte la dépense totale pour les repas à 78.293,50 francs.

Notons que cette année, la Maison des étudiants a installé un restaurant au Val-Benoît, ce qui permet aux étudiants qui fréquentent ces bâtiments universitaires, de dîner sur place et leur évite une sérieuse perte de temps.

Vêtements. — A notre demande l'Association des Femmes Universitaires nous a remis des souliers et un manteau pour une de nos étudiantes de nationalité étrangère.

Nous avons reçu d'une personne généreuse, un lot important de vêtements usagés, mais en parfait état, qui furent distribués à 9 étudiants ou étudiantes, enchantés de cette aubaine.

Le 4 novembre dernier, la Croix-Rouge de Belgique, voulant faire profiter nos étudiants nécessiteux d'un don important de chaussettes d'excellente qualité qu'elle venait de recevoir, nous en a proposé mille paires.

Nous avons payé à la Croix-Rouge une somme de 4075 francs représentant les frais de transport, de douane et d'expédition.

428 paires de chaussettes furent distribuées à 107 étudiants et notamment, comme cadeau de Noël, aux 15 étudiants se trouvant à ce moment au Sanatorium Universitaire à Eupen. Nous avons conservé une partie de ce stock, que nous comptons distribuer dès la rentrée.

Prêts et bourses d'études. — Le nombre de bourses accordées par la Commission mixte des Bourses d'études a considérablement augmenté cette année : 103 au lieu de 79 pour 1947-48.

De plus en plus nombreux, les étudiants se sont adressés au Service Social pour être conseillés à ce sujet. Nous avons pu les aider à fixer le montant de la Bourse qu'ils pouvaient solliciter, d'après leur situation familiale et financière et d'autre part, indiquer à certains étudiants, ignorant encore ce que sont actuellement les Bourses d'études, le moyen de les obtenir.

Nous avons pu, aussi, grâce à nos interventions auprès de la Fondation Universitaire, appuyer sérieusement certains cas qui nous paraissaient spécialement intéressants.

Nous avons aussi été en rapport avec le « Fonds des Bien-Doués », au Gouvernement Provincial, qui a accordé lui aussi, quelques bourses de 5000 et 6000 francs à des étudiants.

Le Cercle des Bourses de l'Université a eu cette année encore une très grosse activité.

Nous lui avons envoyé 11 demandes de prêt pour des étudiants auxquels nous nous intéressons et 4 étudiants sur nos conseils se sont adressés au Cercle des Bourses.

Parmi les demandes, il s'agit surtout de jeunes gens, qui pour une raison de « grade » n'avaient pu obtenir l'aide de la Commission mixte; c'est dire tout l'intérêt que peut présenter l'intervention du Cercle des Bourses.

Etudiants étrangers. — Le 28 janvier dernier, le Comité de Direction tint une réunion à laquelle assistait, en outre, le Président du Cercle des Bourses; un programme d'aide aux étudiants étrangers y fut discuté.

Il a été décidé qu'une collecte serait faite par l'A. G. au profit des étudiants étrangers nécessiteux, résidant en Belgique et inscrits à l'Université, et qu'une démarche serait faite par le Recteur et le Trésorier du Service Social, auprès de la Maison Vaillant-Carmanne, pour obtenir la gratuité de l'impression des carnets de souscription.

En ce qui concerne les étudiants D. P. (personnes déplacées, devenues actuellement réfugiés politiques), ils ont été convoqués au Bureau du Service Social et avec le concours du Bureau Social de l'A. G., orientés vers l'I. R. O. et ses Bourses d'études.

Les étudiants étrangers nécessiteux, reçoivent au même titre que les belges des repas gratuits; 3 en ont bénéficié cette année.

Des vêtements ont été distribués aussi par le Service Social à un étudiant et à une étudiante.

Une étudiante a été orientée vers les « Femmes Universitaires » qui s'en occupent avec beaucoup de dévouement.

Le Service Social a payé les frais d'hospitalisation à l'hôpital de Bavière d'un étudiant polonais.

Aide aux étudiants enfants de fusillés, prisonniers de guerre, prisonniers politiques et orphelins de guerre. — Nous nous sommes occupés, pendant cette année de 18 étudiants et de 7 étudiantes, enfants de fusillés. Quatre de ceux-ci ont terminé leurs études cette année.

Nous les avons aidés dans leurs démarches pour l'obtention de la gratuité des études et nous avons trouvé des « Parrains » aux nouveaux venus.

Nous avons été en rapport constant avec l'Œuvre du Parrainage, l'O. N. O. G. et les Invalides Prévoyants, ainsi que le Ministère.

Six étudiants ont bénéficié de repas gratuits.

Le Service Social a payé une partie des frais de livres à 14 étudiants; 6 étudiants ont bénéficié d'une indemnité de vacances.

Une somme de 33.612 francs a été dépensée, dont 3480 pour 2 prisonniers politiques.

Logement des étudiants. — Le Bureau Social de l'A. G. s'est occupé cette année encore du Service du logement.

Un subside de 5000 francs lui a été attribué et une machine à écrire portative Underwood, que nous avons reçue gracieusement de la Maison Desoer, a été mise à la disposition de ce service par nos soins.

Travail rémunéré aux étudiants. — L'A. G. continue son initiative de procurer aux étudiants un travail rémunéré. Toutes les demandes parvenues au Service Social lui ont été renvoyées. Nous avons également enregistré quelques offres intéressantes, par l'intermédiaire de professeurs, et notamment des cours à recopier.

D'accord avec l'A. G. nous avons désigné pour ces travaux, les étudiants les plus nécessiteux et les plus qualifiés.

Un étudiant a pu travailler pendant 8 mois au Musée de Géologie et a été rétribué par le Service Social : une somme de 12.300 francs lui a été versée.

Deux mille francs ont été alloués à l'A. G. pour lui permettre de faire de la propagande pour son Service du « Job ».

Trois étudiants nécessiteux se sont partagé une somme de 1750 francs pour la traduction d'une thèse d'Assistante sociale de Gand, sur le sujet : « L'assistance sociale dans l'enseignement supérieur en Belgique ». Cette somme a été versée par le Service Social.

Aide médicale aux étudiants. — a) *Examen médical* : Un arrêté du Régent du 30 août 1948, instaurait l'examen médical obligatoire pour les étudiants de première année.

En sa séance du 15 octobre 1948, le Conseil d'Administration du Service Social avait décidé de percevoir une cotisation de 50 francs par étudiant, lors de leur inscription à l'examen médical, au Bureau du Service Social.

La secrétaire pouvait dispenser de cette cotisation les étudiants nécessaires, le Service Social prenant à sa charge cette dépense. 52 étudiants bénéficièrent de cette gratuité de l'examen.

Le Service Social a enregistré 901 inscriptions.

Ces examens se sont échelonnés à l'Hôpital de Bavière au Service du professeur Brull, entre le 17 novembre et le 15 février. Le Service Social indiquait à l'étudiant à quelle séance il devait se présenter. Les frais occasionnés par cet examen médical furent réglés par le Service Social et le 15 mars, les comptes furent adressés au professeur Brull :

Montant des cotisations reçues	42.450 frs
52 examens gratuits dus par le Service Social ...	2.600 frs
	<hr/>
Dépenses	23.408 frs
Solde 21.642 frs.	

Le professeur Brull, comme l'année dernière, abandonna au Service Social cette somme de 21.642 francs, qui aurait dû être normalement versée à la Policlinique médicale. Il précisa que cet argent devait être spécialement utilisé pour frais d'hospitalisation d'étudiants et membres du personnel scientifique ou technique de l'Université.

On trouvera en annexe un rapport sur les résultats de cet examen médical.

Les étudiants n'appartenant pas à la première année furent envoyés en assez grand nombre au Service médical de la Policlinique de Bavière et eurent toujours toutes facilités pour être examinés, en tous moments de l'année.

b) *Fonds Malvoz* : L'activité du Fonds Malvoz s'est manifestée encore spécialement cette année. Nous avons orienté vers cette Œuvre tous les étudiants nécessitant dont l'état de santé exigeait une cure au Sanatorium Universitaire ou dans un autre Sanatorium en Belgique.

Le professeur Van Beneden, président du Fonds Malvoz, et le docteur Masson, trésorier, ont demandé au Service Social de s'occuper des enquêtes dans les familles qui font appel à leur intervention.

Plusieurs enquêtes ont déjà été effectuées et des rapports transmis au Fonds Malvoz.

c) *Sanatorium universitaire* : Celui-ci est en contact suivi avec le Service Social. Nous avons pu aider les étudiants, en faisant des démarches auprès des mutuelles, ou du Fonds Malvoz, pour le règlement des frais d'hospitalisation. Plusieurs enquêtes ont été faites à domicile et des dossiers établis par nos soins, à la demande du secrétariat du Sanatorium Universitaire.

21 étudiants et 2 anciens étudiants ont été hospitalisés à Eupen durant cette année.

A Noël, nous avons envoyé un petit colis de 4 paires de chaussettes à chacun de nos hospitalisés.

Nous avons reçu pendant cette année quelques livres et cours que nous avons transmis à Eupen.

d) Cures pour tuberculeux : D'accord avec le Fonds Malvoz, le Service Social est intervenu pour certains traitements d'étudiants tuberculeux, pour lesquels celui-ci ne pouvait payer les frais.

Une somme de 3697,50 francs a été dépensée pour ce poste.

e) Frais d'hospitalisation d'étudiants : Nous avons réglé les frais de 8 étudiants à Bavière. Les journées d'hospitalisation coûtent 210 francs, c'est dire que ce poste de dépenses peut devenir très important, parce qu'assez peu d'étudiants bénéficient de l'aide d'une mutuelle. Une somme de 26.272 francs a été dépensée cette année.

Vacances et cures de repos. — *a) Vacances :* Un gros effort de propagande a été fait, cette année, pour amener les étudiants à voyager pendant les vacances.

Le Recteur a fait apposer de grandes affiches invitant les étudiants à se renseigner au Bureau du Service Social sur les possibilités qui existent à ce sujet : nous avons pu réunir une importante documentation sur les cours de vacances dans les Universités étrangères, les échanges, les camps de travail et les séjours à l'étranger.

En grand nombre, les étudiants s'adressèrent à nous. Nous avons pu intervenir, en tout ou en partie, pour les séjours de 7 étudiants : deux sont partis à des cours de vacances au Tyrol (plus un étudiant enfant de fusillé), un dans les auberges de jeunesses, un à la mer, deux en Suisse, un à Paris pour un voyage d'études.

Nous avons dépensé 8430 francs.

b) Cures de repos : Trois étudiantes ont dû prendre du repos : deux ont été envoyées à la mer. Une est en Suisse, dans une famille, depuis le mois de janvier. Comme il s'agissait d'une Boursière de la Fondation Universitaire, nous avons obtenu pour elle, une intervention de la Fondation Francqui, de 6000 francs, qui nous ont été versés directement pour elle.

Nous avons dépensé 22.298,75 francs.

Sport. — Comme d'habitude, nous avons affiché la liste de délégués du Royal Cercle Athlétique de l'Université et les programmes des activités sportives à l'Université, tant pour les étudiants que pour les étudiantes.

Concerts et conférences. — Les « Jeunesses musicales » ont continué, comme l'an dernier, à compter un assez grand nombre d'étudiants parmi leurs membres. Le Service Social a enregistré 72 cotisations pour 1948-49.

Une section des « Jeunesses théâtrales » est venue s'ajouter cette année et a rencontré aussi beaucoup de succès.

Des affiches pour des concerts et des conférences ont été placées à nos valves, ainsi que des renseignements sur des conférences et des expositions à Liège.

A la demande du président de l'Œuvre des Artistes, le Service Social s'est occupé de trouver des logements aux étudiants de l'Orchestre de Paris, venus à Liège, donner un concert, le 20 novembre dernier.

Un repas à la Maison des étudiants avait également été préparé pour la réception des étudiants. Par suite de circonstances imprévues, ils n'ont pu en profiter.

Le Service Social a réglé à la Maison des étudiants une somme de 825 francs, comme dédit pour ces repas.

Collaboration avec les œuvres estudiantines. — Le Service Social a aidé, dans toute la mesure de ses moyens, les Œuvres estudiantines : tout d'abord en leur versant des subsides, en les faisant mieux connaître aux étudiants, et en envoyant vers elles, les étudiants dignes d'intérêt.

Loïn de nous substituer à des institutions remarquables, comme le sont, entre autres, le Bureau Social de l'A. G. avec son « logement » et son « travail rémunéré », nous voudrions, comme nous l'avons déjà dit les années précédentes, collaborer plus étroitement avec leurs responsables.

Il est dommage de constater, qu'à certaines périodes de l'année, ces services, malgré toute la bonne volonté de leurs dirigeants, soient un peu négligés. L'étudiant qui veut être aidé, doit l'être au moment où il le demande, même aux périodes de « bloqué » ou de « vacances ».

Pourquoi la secrétaire du Service Social ne pourrait-elle pas, comme cela se fait à Bruxelles, remplacer le préposé de l'A. G. pendant ses absences ?

Collaboration avec les organismes étrangers. — Nous avons été en contact suivi, avec l'Association des Femmes Universitaires avec laquelle nous avons eu d'excellents rapports.

Nous avons pu orienter vers elle plusieurs étudiantes.

Elles ont été moralement et matériellement aidées (vêtements, argent, matériel de travail, conseils).

Elles ont aussi, d'accord avec le Service Social, et en liaison avec lui, décidé de mettre sur pied, un Service de placement d'étudiantes comme gardes d'enfants, et ce qui nous paraît plus intéressant encore, un service d'orientation pour les étudiantes.

Nous avons également pris contact avec les Services Sociaux de différentes usines, la F. N. et Cockerill notamment, pour des fils d'ouvriers, étudiants à l'Université.

Du 1^{er} janvier 1949 à fin mars, une élève du Centre de Formation Sociale de Liège a effectué au Bureau, un stage de trois mois.

Elle nous a rendu d'immenses services, tant au point de vue des enquêtes qu'elle a faites, que du travail de bureau qu'elle a effectué.

En échange, elle a pu puiser beaucoup de renseignements utiles au travail de fin d'études qu'elle avait entrepris, travail qui a obtenu la plus grande distinction au Jury central.

L'examen médical des étudiants pour l'année académique 1948-49

Le service du professeur Brull a procédé à l'examen médical radiologique de 894 étudiants de première année de diverses facultés. Parmi eux, il a relevé 8 tuberculeux en évolution; 4 sont partis pour Eupen.

Il a examiné, d'autre part, 261 élèves du doctorat en médecine. Parmi eux, il a relevé 4 tuberculeux; aucun n'est parti pour Eupen.

En dehors de ces 12 diagnostics de tuberculose sur 1155 cas, 15 autres cas de tuberculose ont été constatés chez des étudiants qui sont venus le consulter.

En comparant le rendement et l'organisation pratique de la radiographie, à celui de la scopie, complétée éventuellement par un cliché grand format, on a constaté que dans les conditions du travail, la deuxième méthode est supérieure.

Les Facultés

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Personalia

M. Paul Harsin, professeur ordinaire, a reçu le Prix Francqui pour l'ensemble de son œuvre d'historien et d'économiste. Signalons que, sur les neuf Prix Francqui attribués jusqu'ici, l'Université de Liège s'en est vu décerner cinq.

MM. Robert Vivier et Fernand Desonay, professeurs ordinaires, ont été élus membres de l'Académie royale de langue et de littérature françaises.

M. W. Pee, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres a été nommé membre du Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement moyen, en remplacement de M. Verdeyen décédé.

Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie

Le professeur G. Dossin a été élu parmi les 25 membres d'honneur étrangers de l'American Oriental Society.

FACULTÉ DE DROIT

Personalia

M. le professeur X. Janne d'Othée a reçu en janvier 1950 la Croix belge du Prisonnier politique et la Médaille de la reconnaissance française, avec barrette Libération.

Par arrêté du Régent du 9 mai 1950, M. P. Harsin a été nommé membre du Collège des Conseillers auprès du Ministère des Affaires économiques.

M. R. Clémens a été élu secrétaire de la Société belge de Sociologie. La C. R. B. Educational Foundation lui a conféré un mandat d'Advanced Fellow pour 1950-1951.

Par arrêté du Régent du 9 mai 1950, il a été nommé membre du Collège des Conseillers auprès du Ministère des Affaires économiques.

Il a été nommé Officier de l'Ordre de la Couronne.

MM. Paul Harsin, René Clémens et Paul Lambert ont pris part au Congrès annuel des économistes de langue française, qui s'est tenu à Paris les 22 et 23 mai.

FACULTÉ DES SCIENCES

Personalia

Le prix du concours décennal des Mathématiques pures, pour la cinquième période (1934-1943), a été attribué à M. Lucien Godeaux, professeur à l'Université de Liège, pour l'ensemble de son œuvre, pendant la dite période.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Institut supérieur d'Éducation physique

M. Claude Liebecq a été nommé chargé de cours à l'Institut supérieur d'Éducation physique. Il y fera le cours de Chimie physiologique, en remplacement de M. Dallemagne qui en a été déchargé.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Conférences

M. le docteur Henri Favre, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich a donné les 13, 14 et 16 mars, à l'Institut de Mécanique, trois conférences illustrées de projections lumineuses, sur les sujets suivants : « La méthode purement optique de détermination des tensions intérieures et ses applications récentes à des problèmes de construction » ; « Le calcul des plaques circulaires fléchies d'épaisseur linéairement variable » ; « La Suisse et la navigation intérieure ».

L'Institut de Chimie-Métallurgie a reçu, le jeudi 30 mars, au Val-Benoît, M. H. J. Watermann, professeur à l'Université de Delft qui a fait une conférence sur la « Constitution des huiles minérales, en rapport avec leur emploi dans l'industrie ».

Modification au programme des cours

L'intitulé du cours de « Physique de Rayonnement » figurant au programme de la 3^e épreuve pour l'obtention du grade scientifique d'ingénieur radio-électricien, est remplacé par la dénomination suivante : « Electro-acoustique ».

Personalia

M. H. Lambot, chef de travaux à l'Institut de Cristallographie et de Minéralogie, a présenté le doctorat d'Etat ès Sciences à l'Université de Paris et a été reçu docteur avec la mention très honorable et félicitations particulières du Jury.

Centres interfacultaires

Centre interfacultaire du Travail

Le 28 mars dernier, M. le professeur Georges Friedmann, titulaire de la chaire d'Histoire du Travail à Paris et administrateur du Centre national de recherches sociologiques de France était l'hôte de l'Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques de l'Université de Liège.

Aux professeurs et étudiants du Centre interfacultaire du Travail, l'éminent spécialiste des relations industrielles réserva un colloquium sur « l'avenir du travail industriel ».

Rassemblant les données de ses nombreuses enquêtes dans les entreprises des pays d'Europe et des Etats-Unis, le professeur Friedmann conclut à l'éclatement des métiers artisanaux et à la pulvérisation de la qualification professionnelle au profit d'une automatisation croissante du travail industriel.

Et le sociologue de rejoindre le philosophe, sinon le prophète, en faisant entrevoir à son auditoire un monde nouveau qui consacrerait la réduction systématique du temps de travail, posant d'ailleurs avec une acuité accrue les problèmes satellites des activités latérales et de l'utilisation des loisirs.

Au cours de l'échange de vues qui s'instaura sous le signe de la plus libre simplicité, techniciens, biologistes et psychologues se rencontrèrent à la croisée des chemins : chacun recueillit de très utiles informations, mais oserait-on affirmer que les positions initialement divergentes fléchirent ?

Simone David.

Centre interfacultaire d'études coloniales

Voyages d'étudiants au Congo. — La Compagnie maritime belge du Congo, a offert à trois étudiants de notre Université un voyage gratuit Anvers-Matadi.

Les bénéficiaires en sont : MM. Jacques Salmon (3^e candidature en Sciences naturelles et médicales) de Liège, Léon Delvaux (3^e Mines) de Dolembreux et Marcel Leclercq (3^e doctorat en Médecine) de Beyne-Heusay.

Déjà, l'an dernier, la Compagnie maritime belge avait offert ce voyage à trois étudiants de l'Université de Liège.

Il est inutile d'insister sur l'utilité que présentent, tant pour la formation personnelle des étudiants qui en bénéficient, que pour la connaissance du Congo par les Belges, ces « vacances congolaises ».

Les heureux bénéficiaires du voyage de l'an dernier, MM. J.-P. Andri et C. Dessart (docteurs en droit), ainsi que M. J. Oris (étudiant-ingénieur géologue), ont fait part aux « Amis de l'Université » de leurs impressions et du profit considérable qu'ils ont tiré de leur visite du Congo.

M. Oris a surtout été frappé par le problème social des *évolués* : « Au cours de mon voyage au Congo, que m'a permis la générosité de la Compagnie maritime belge, beaucoup de problèmes nouveaux se sont posés à moi. Dès ma descente du bateau, j'ai rencontré, parmi les Noirs, un type d'homme qui m'a immédiatement frappé et que j'ai bien souvent retrouvé dans la suite sur mon chemin : l'évolué.

Me rendant à la poste pour y déposer une lettre surchargée, c'est un évolué qui péniblement me fixa la taxe à payer, après une laborieuse opération qu'un enfant de chez nous pourtant aurait résolue en un rien de temps. Une promenade à l'heure de fermeture des bureaux me le faisait rencontrer, rejoignant la cité indigène, en promenant sa veste verte et son chapeau rouge d'un air tellement imbu de sa qualité de clerc qu'il me prenait de folles envies de rire. Pas un regard sur ses frères de race qu'il croise : ce serait déchoir !

Les coloniaux n'éprouvent qu'une très piètre estime pour l'évolué qu'ils considèrent comme un auxiliaire tout juste bon pour les travaux routiniers dans les bureaux, et faute de personnel aussi bon marché et mieux qualifié. Il ne mérite cependant pas notre dédain; car s'il n'a pu assimiler que très mal ce que nous avons essayé de lui faire apprendre, en négligeant tout de son passé, de sa mentalité, est-ce lui qui en est responsable ? Probablement non.

Il se forme, par contre, au Congo une nouvelle variété d'évolués dont nous pouvons être fiers. La plupart des grandes sociétés forment actuellement des ouvriers noirs, connaissant parfaitement leur métier et possédant les qualités requises pour le pratiquer. Ces qualités, ils les ont acquises grâce à l'enseignement patient d'un personnel blanc qui s'est efforcé de tenir compte de tous les facteurs raciques et psychologiques, auparavant tellement négligés.

De ces deux variétés d'évolués : l'intellectuel qui est le plus souvent un raté, et le manuel qui remplit généralement sa tâche avec conscience, c'est bien ce dernier qui évolue le plus sûrement vers la civilisation. »

C'est une impression d'ensemble que tâche de dégager de son périple congolais, M. J.-P. Andri, après en avoir décrit à l'usage des futurs voyageurs les diverses modalités possibles :

« Il y a deux façons de jouir du merveilleux voyage au Congo offert, dans des conditions si libérales, par la Compagnie maritime belge et le Comité de Coordination des Transports intérieurs, aux étudiants des universités belges. La première est d'opter pour un séjour de deux mois dans un centre de la colonie et de s'y livrer à l'étude fouillée d'un problème régional : exploitation d'un gisement minier, lutte contre telle maladie,

essais d'acclimatation végétale, entreprise de transport, organisation administrative ou ressources économiques d'une province, etc...

Plutôt qu'un voyage, l'étudiant accomplit ainsi un stage, directement en rapport avec sa spécialité et sa future profession. Il demande à une société de le recevoir et c'est sous son égide qu'il poursuit ses travaux — travaux qui seront peut-être couronnés par un engagement.

C'est ainsi que l'année dernière, certains se sont consacrés à la géologie du Katanga (mines de Manono ou de l'Union Minière), un autre, à l'extension du port de Léopoldville, d'autres à l'élevage au Kasai, à la flore du Parc Albert, aux cultures d'une station de l'Inéac, etc...

Les autres heureux bénéficiaires se sont laissé tenter par le grand circuit : voir le plus possible, de Matadi au Katanga, du Katanga au Kivu et du Kivu à Stanleyville.

Il est souhaitable, dans pareil cas, de s'attacher à un point de vue particulier, préparé en Belgique dès avant l'embarquement : par exemple, les travaux publics, la production d'énergie, l'éducation et la rémunération de la main-d'œuvre indigène, l'équipement médical..., tous centres d'intérêt qui ne pourront, sans doute, faire l'objet d'un examen complet mais seront l'occasion de remarques nombreuses et utiles.

Il faut insister auprès des futurs voyageurs sur la nécessité d'une minutieuse préparation de leur périple. Notre colonie est le pays du bon accueil, mais ses hôtes préféreront toujours vous offrir un séjour organisé, avec un maximum d'entrevues et de visites dont on tire le plus grand profit.

... Le tourisme est donné par surcroît. Traversée dans l'Atlantique avec l'escale colorisée des Canaries, trajets en avion, train, bateau et auto sur les excellentes ou pittoresques lignes africaines. Familiarisation avec toutes les choses qui, pensées d'ici, nous semblent si exotiques : les arbres, les fleurs, les fruits, les mœurs, tous les produits des terres tropicales.

Confier une impression unique, qui résume tout le voyage est bien embarrassant ! On peut risquer un jugement sur le climat ou les paysages d'une région, sur l'aspect d'une ville ou sur le caractère de son boy d'hôtel (ceci est déjà beaucoup plus difficile). Mais juger le Congo en une phrase ne peut être le fruit d'une vacance de trois mois. Toutefois, l'impression la plus vivace est celle d'un pays moderne, très moderne qui, s'il est permis de comparer des continents, aurait davantage l'allure américaine que l'allure européenne. L'espace, le style des villas, le dessin des cités, le genre de vie est vraiment l'antithèse de nos vieilles pierres accumulées les unes sur les autres et de la mentalité qu'elles abritent. Le Belge qui s'établit là-bas adopte une civilisation qui ne le lâchera plus. »

M. C. Dessart, qui a trouvé dans son voyage la confirmation de sa vocation coloniale, conclut avec enthousiasme par trois vœux : « Que l'Université de Liège intensifie largement sa propagande coloniale, grâce à son Centre Interfacultaire si activement dirigé dès ses premiers pas ! Que les voyages d'étude se multiplient et récompensent leurs généreux organisateurs par les fruits qu'en retirent leurs bénéficiaires ! Qu'enfin chaque numéro de cette sympathique revue apporte aux Amis de notre vieille Université l'écho chaud et parfumé de notre jeune Congo ! »

Activités du personnel enseignant et scientifique de l'Université de Liège au Congo belge. — Une récente enquête faite auprès du personnel enseignant et scientifique de notre Université, en réponse à une demande de l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale (I. R. S. A. C.), nous a permis de constater que 23 membres du personnel de l'Université de Liège ont effectué des séjours plus ou moins prolongés au Congo. Ce sont : MM. E. Allard, Z. Bacq, R. Bouillenne, H. Buttgenbach, D. et H. Damas, M. Dehalu, L. De Jonghe, F. Dellicour, P. Evrard, J. Firket, H. Fredericq, E. Frenay, P. Fourmarier Sr, L. Hermans, J. Kempeneers, P. Ledoux, M. Legraye, P. Macar, P. Michot, R. Mouchet, S. Lapierre, R. Spronck.

La plupart d'entre eux ont à leur actif des publications relatives à des questions coloniales.

Par ailleurs des travaux sur des problèmes coloniaux ont été publiés ou sont actuellement en cours; ils ont pour auteurs : MM. Z. Bacq, G. Batta, J. Baudrenghien, H. Brasseur, F. Campus, R. Charlier, A. Denoël, A. Gillet, Mme J. Gobeaux, MM. A. Gratia, Ed. Leclerc, J. Leclercq, J. Mélon, M. Moran, L. Pauwen.

Cette énumération, forcément sèche, suffit cependant à montrer que, contrairement à ce que certains se plaisent à croire, l'Université de Liège est loin de rester étrangère au développement scientifique du Congo belge.

* * *

Protection des titres universitaires au Congo belge. — Jusqu'à tout récemment les titres académiques belges n'étaient l'objet d'aucune protection au Congo belge.

Un décret, en date du 16 novembre 1949, a heureusement mis fin à cette situation et protège dorénavant les titres de licencié, docteur, agrégé, ingénieur, pharmacien.

Une commission permanente pour l'examen de l'équivalence des diplômes étrangers et des diplômes belges autorisant le port d'un des titres précités, a été instituée par l'arrêté du Régent du 19 décembre 1949.

Elle est présidée par M. A. Gaspar, Procureur général honoraire. Les membres qui font partie des sections de l'Institut Royal Colonial belge, sont : MM. G. Malengrau, A. Mazorati et R. de Muenaere pour la section des sciences sociales et politiques; MM. A. Dubois, W. Robyns et Ch. Van Goïdsenhoven pour la section des sciences naturelles et médicales; MM. K. Bollengier, M. Legraye et M. van de Putte pour la section des sciences techniques. Le secrétaire est M. P. Schmitz.

Bibliothèque Centrale

Renaissance...

Le reclassement des collections se poursuit activement et l'on peut considérer qu'actuellement la très grande majorité des ouvrages a été rendue de nouveau accessible.

L'augmentation du nombre de lecteurs, la diminution des délais de prêt sont des motifs de satisfaction tant pour les usagers que pour les bibliothécaires.

D'ailleurs ce n'est pas seulement à Liège mais à l'étranger que la renaissance de la Bibliothèque réveille un intérêt — resté en sommeil depuis trente ans — pour cette institution dont les activités sont de nature à retenir l'attention des spécialistes de la plupart des disciplines et des ferments de tous les aspects de la culture.

Ainsi l'a compris l'Imprimerie Nationale de France qui, sur l'aimable suggestion de notre collègue Georges Dossin, a organisé, du 12 au 30 mai 1950, en la Salle Wittert, une exposition retraçant les fastes de l'Imprimerie officielle française du XVI^e siècle à nos jours.

La cérémonie d'ouverture, présidée par Monsieur le Recteur et Monsieur l'Administrateur-Inspecteur, était rehaussée par la présence de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France, de M. Daniel-Lamazière, Consul de France, de M. Gruselin, bourgmestre de Liège, ainsi que de nombreux professeurs de notre Alma Mater. Des visites guidées et la projection de films obtinrent un vif succès. Il nous est particulièrement agréable d'exprimer notre reconnaissance à M. Raymond Blanchot, directeur de l'Imprimerie nationale de France, et à M. F. Le Roy, son actif collaborateur, qui ont offert si libéralement au public liégeois cette fête des yeux et de l'esprit.

En même temps, la Bibliothèque collaborait au succès de l'exposition de « La Fleur dans les Arts » (Palais des Beaux-Arts, 6-21 mai 1950), grâce à un choix de gravures de Redouté provenant de ses collections ainsi qu'à des ouvrages anciens de botanique et des reliures à motifs floraux.

Enfin la librairie Smith and Son a eu la délicate pensée d'offrir à la Bibliothèque à l'occasion de sa réouverture, l'imposante collection de l'Oxford English Dictionary que M. Gunstone, directeur en Belgique, est venu remettre le 12 mai 1950. Ce geste consacre la collaboration et les rapports de parfaite courtoisie que la Bibliothèque entretient depuis bientôt vingt-cinq ans avec cette importante maison.

Nous avons été également honorés de la visite des personnalités suivantes : M. le professeur Safa, vice-directeur de la Bibliothèque nationale de Téhéran, Mlle Ascarelli, directrice de la Biblioteca Vallicelliana de Rome et de M. Loreano Lopez Rodo, professeur de droit administratif à l'Université de Santiago.

Tous ces signes de reprise, toutes ces preuves d'activité et de vie nouvelle sont nettement réconfortants et je les enregistre avec satisfaction. Mais j'estime que l'effort est à peine ébauché et qu'il reste une tâche d'autant plus considérable que le courant est difficile à remonter. Il ne faut pas oublier que depuis 1933, les livres de la Bibliothèque ont subi 12 déménagements... et la sagesse populaire dit que trois déménagements valent un incendie. On le croit volontiers en voyant ces victimes pantelantes, aux reliures déchirées, aux pages maculées ou moisies.

Quand je constate — avec une joie sans mélange — la rapidité avec laquelle la Bibliothèque de l'Université de Louvain, beaucoup plus dure-

ment touchée que la nôtre, a su reprendre son rendement d'avant-guerre et restaurer ses collections grâce à d'innombrables concours bénévoles, je ne puis m'empêcher de regretter l'absence, à Liège, d'un mouvement d'agissante sympathie suffisamment puissant pour sortir définitivement la Bibliothèque de la période noire qu'elle vient de traverser. La Faculté de Philosophie et Lettres, le Patrimoine de l'Université, la Fondation Francqui lui ont accordé un appui dont je ne leur saurai jamais assez gré. Mais ces généreuses interventions ne sont pas suffisantes. C'est pourquoi je caresse le projet d'une « Association des Amis de la Bibliothèque », où tous ceux qui comprennent le rôle qu'elle peut et doit jouer dans la vie scientifique grouperaient leurs énergies et leur bonne volonté.

J. Gobeaux-Thonet.

Personalia

Mme J. Gobeaux-Thonet, Bibliothécaire en chef, a été désignée en qualité de participante belge au Séminaire d'études pratiques organisé par l'Unesco, à Malmö, du 24 juillet au 19 août 1950, sur le thème : « Le rôle des bibliothèques dans l'éducation des adultes ».

Mlle M. Lavoye a été désignée, en qualité de professeur, aux cours organisés à Arlon en janvier 1950, par le Ministère de l'Instruction publique, pour les bibliothécaires communaux.

M. J. Stiennon, bibliothécaire-bibliographe, a effectué, du 15 janvier au 15 avril 1950, un séjour d'études à l'Academia belgica de Rome, pour l'Institut historique belge de Rome.

M. J. Hoyoux, bibliothécaire-bibliographe, a été chargé de mission à Rome par l'Institut belge de Rome, du 1^{er} avril au 30 juin 1950.

La Vie universitaire en Belgique

Université de Gand

Distinctions scientifiques. — Le professeur R. Guiette a été nommé membre de la Société de Langue et de Littérature de Leiden. Le professeur C. Heymans a été nommé membre de « l'Academia Nazionale dei Quarante » de Rome. Le professeur P. Lambrechts a été nommé membre de la Commission nationale de l'Unesco.

Nominations et Promotions. — MM. les chargés de cours G. Goethals, M. Piron et R. Verbist ont été nommés respectivement professeurs ordinaires et professeur à la Faculté des Sciences, à la Faculté de Philosophie et Lettres et à l'Institut supérieur des Sciences pédagogiques. M. le professeur U. Stuyck a été nommé chargé de cours à l'Ecole supérieure d'Agronomie de Gand. M. J. Van De Velde, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, a été nommé chargé de cours à la Faculté de Médecine.

Université de Bruxelles

Enseignement. — Des modifications ont été apportées aux libellés de certains enseignements de la candidature en Histoire de l'Art et Archéologie et au nombre d'heures de cours réservé à chacun d'eux. Des modifications ont également été apportées au programme des cours de l'Institut d'Urbanisme, ainsi qu'à celui de la candidature et de la licence en Sciences psychologiques.

L'enseignement théorique de la Psychologie à la Faculté des Sciences a été complété, par six séances d'exercices pratiques et de démonstrations. Des séances de travaux pratiques de Cristallographie, ont de même été organisées en deuxième candidature en Sciences physiques.

Le projet d'organisation de l'enseignement pratique des langues étrangères à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, a été adopté. Ces cours pourront être suivis par les étudiants d'autres Facultés.

Les étudiants de l'Ecole des Sciences politiques et sociales ont été autorisés à suivre les enseignements et à présenter les examens sur les matières du programme de l'Ecole qui figurent, en langue néerlandaise, au programme d'une autre Faculté.

Les cours de « Psychologie des sensations » et de « Sociologie du travail » ont été créés à la section des Sciences psychologiques; le cours d'Etude approfondie de questions de psychologie a été inscrit au programme de la licence en Sciences psychologiques.

Le programme des Cours de Vacances pour 1950 a été approuvé.

Nominations dans le corps enseignant. — *A la Faculté de Droit*, la suppléance de M. le professeur J. Pirenne pour le cours d'Histoire du Droit (en langue française) a été confiée à M. le professeur J. Gilissen. M. A. de Bersaques, chargé de cours à la Faculté de Droit, et M. M. Alexander, chargé de cours à l'Ecole des Sciences criminelles Léon Cornil, ont été élevés à l'extraordinariat.

A la Faculté de Philosophie et Lettres, le cours d'Histoire du Congo belge a été confié à M. J. Stengers, avec le titre de suppléant de M. le professeur van Kalken, pour la partie du cours d'Histoire contemporaine donnée aux étudiants de 2^e candidature en Philosophie et Lettres (toutes sections).

A l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves, les suppléants de M. le professeur J. Pirenne ont vu leur mandat renouvelé: M. P. Gilbert, chargé de cours, pour l'Histoire de l'Egypte ancienne; M. M. Stracmans, professeur, pour les Exercices sur les Institutions et le Droit privé de l'Egypte ancienne; M. G. Dossin, professeur, pour les Institutions de l'Orient ancien.

A la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, M. le professeur A. Rolin a été déchargé, à sa demande, du cours d'« Etude approfondie de questions de politique internationale ». Ce cours a été confié à M. le chargé de cours W. Loridan.

A l'Ecole de Commerce Solvay, M. le professeur Olbrechts a été déchargé, à sa demande, du cours d'Opérations de change (4^e année du grade d'ingénieur commercial).

A la Faculté des Sciences, M. M. Schönberg a été nommé professeur agrégé de l'Université et chargé de faire des conférences sur « La Théorie des particules aux hautes énergies ». MM. L. Groven et G. Hirsch ont été nommés agrégés de l'Université.

A l'Ecole des Sciences de l'Education, les cours de Statistique appliquée à la psychologie avec exercices pratiques et de Sociologie du travail avec exercices pratiques (licence en Sciences psychologiques) ont été confiés respectivement à MM. les chargés de cours P. Gillis et A. Doucy. M. J. Drabs a été nommé titulaire du cours de Psychologie des sensations (2^e candidature en sciences psychologiques), avec le titre de chargé de cours. M. le professeur Pasteels a été nommé titulaire du cours d'« Introduction anatomique et morphogénétique à la psychologie ». Le cours de « Psychologie différentielle (partim) et exercices pratiques » a été confié à M. le chargé de cours P. Osterrieth. M. G. H. Francx a été chargé de l'enseignement intitulé « Etude générale et spéciale des professions », partie « Méthodes et techniques de l'analyse du travail » avec le titre de

chargé de conférences, tandis que la partie « Méthodes et techniques de la sélection professionnelle » a été confiée à M. L. Delys, chargé de cours. Les cours d'« Orientation professionnelle » et de « Psychologie différentielle » (partim) et exercices pratiques ont été confiés à M. W. Tordeur, avec le titre de chargé de cours.

Cérémonies. — Le 75^e anniversaire de la création de la Faculté des Sciences appliquées a été célébré le 16 décembre 1949, en présence de nombreux représentants du monde scientifique et universitaire et des ingénieurs sortis de la Faculté. On entendit des discours de MM. Ch. Frerichs, président du Conseil d'Administration, Godeau, président de la Faculté des Sciences appliquées et Wets, président de l'A. I. Br. ainsi que de M. J. Baugniet, Recteur de l'Université. La cérémonie fut suivie d'un thé qui réunit les assistants dans la Salle de la Bibliothèque.

Une manifestation d'hommage en l'honneur de M. le professeur E. Dupréel, qui prend sa retraite, a eu lieu le 18 février à l'U. L. B., en présence de nombreuses personnalités du monde universitaire. Celles-ci rendirent hommage au savant dont l'œuvre connaît une réputation mondiale et au professeur qui a formé avec éclat de nombreuses générations d'étudiants.

Une manifestation de sympathie en l'honneur de M. le professeur H. Grégoire a eu lieu le 24 février à la Fondation Universitaire, à l'occasion de sa quarantième année d'enseignement à l'U. L. B. De nombreux représentants du monde universitaire, parlementaire et littéraire assistaient à la cérémonie et prononcèrent l'éloge de M. H. Grégoire. Le premier volume des « Mélanges Henri Grégoire », constituant le tome IX de l'Annuaire de l'Institut oriental de l'U. L. B., fut remis au jubilaire. Celui-ci remercia les organisateurs de la manifestation, ses collègues et ses amis.

Université de Louvain

Un nouveau système pour le classement des manuscrits. — On sait que toute édition de textes antiques suppose résolu le problème du classement des manuscrits et, du même coup, de leur valeur respective. Divers systèmes ont à tour de rôle été proposés pour obtenir ce classement; le dernier en date, utilisé par Dom Quentin pour le classement des manuscrits de la *Vulgate*, après avoir suscité de vives polémiques, a été pratiquement abandonné.

A l'occasion de l'édition d'un texte mathématique grec, celui des traités astronomiques d'Autolycus de Pitane (IV^e s. avant J.-C.), un étudiant de Louvain, M. l'abbé Joseph Mogenet, vient de proposer un nouveau système, dans un mémoire présenté à l'agrégation de l'enseignement supérieur. Se fondant sur une étude minutieuse de tous les manuscrits grecs connus de cette œuvre, le jeune chercheur croit pouvoir établir avec certitude les relations existant entre les différents témoins de la tradition par une explication « psychologique » de toutes leurs ressemblances et différences.

A l'aide de tableaux distribuant méthodiquement ces « accidents », l'éditeur esquisse même un « coefficient de personnalité » des divers copistes; compte tenu des impondérables que représente tout travail de copie, il constate aussi l'existence d'une « moyenne » dans les améliorations ou aggravations produites aux divers échelons de la transmission du texte, et il s'en sert pour prendre position dans les cas apparemment moins clairs. Le « stemma », ou arbre généalogique des manuscrits qui en résulte, semble plus ferme et, en tout cas, plus varié que celui obtenu en général par les autres systèmes.

Cette méthode paraît intéressante, sinon originale. Si elle a l'avantage de rendre plus vivante l'histoire d'un texte, elle a le gros inconvénient d'exiger des recherches préliminaires beaucoup plus longues que celles dont on se contente habituellement pour une édition de ce genre. Toutefois, il est possible que la méthode puisse être simplifiée dans des conditions à déterminer et donner néanmoins de bons résultats. L'avenir... et les critiques en décideront.

Les Fondations de la rue d'Egmont

Le prix du Fonds Spécial constitué par la Compagnie du Chemin de fer du Nord

Il est institué un prix annuel de 50.000 frs. Ce prix peut être décerné à l'auteur — belge ou français — de la meilleure étude sur un sujet intéressant, en ordre principal, les transports.

Le terme « transports » doit être pris dans son sens le plus général. Les travaux présentés peuvent comprendre les études de caractère économique ou technique se rapportant à tous les modes de transports et de nature à apporter une contribution à leur progrès et à leur amélioration dans tous les domaines : acheminement, organisation, sécurité, installations fixes, matériel, propulsion, sans que cette énumération soit limitative.

Les mémoires soumis au concours doivent être inédits et dactylographiés; ils ne sont pas signés, mais portent une devise. Cette devise est répétée à l'extérieur d'un pli cacheté, où se trouvent les indications suivantes, certifiées exactes : les nom, prénoms, lieu et date de naissance, domicile et adresse de l'auteur, les fonctions qu'il exerce. L'enveloppe contenant l'ensemble des documents portera la mention : Mémoire présenté au concours pour le Prix institué par la Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

Les mémoires doivent être adressés en deux exemplaires, francs de port, au Comité de Gérance du Fonds Spécial de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, chez la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont, à Bruxelles, avant le 1^{er} octobre de l'année sociale au cours de laquelle le prix peut être décerné.

Le Comité de Gérance use des moyens d'information qui lui semblent utiles pour s'éclairer sur la valeur des travaux présentés.

Le prix ne peut pas être partagé. Toutefois, il peut être décerné à deux ou plusieurs collaborateurs si le travail est leur œuvre commune.

Le montant d'un prix non attribué fait retour au Fonds Spécial.

Un exemplaire du mémoire couronné reste déposé dans les archives du Comité. Ce mémoire doit être ultérieurement publié.

Les mémoires non retenus sont restitués à leurs auteurs.

Toute question dont le règlement n'est pas prévu par les dispositions précitées est tranchée souverainement par le Comité de Gérance.

La « Jeunesse intellectuelle » et l'attribution du prix scientifique interfacultaire Louis Empain

« La Jeunesse Intellectuelle » organise annuellement un concours interfacultaire doté de 70.000 frs de prix, destiné à encourager les étudiants à la recherche scientifique.

Cette année, en sa séance tenue le 5 mai 1950, le Conseil d'Administration a pris acte des conclusions du Jury du deuxième degré, et a décerné les prix. Ceux-ci seront remis aux lauréats au cours d'une séance solennelle qui aura lieu prochainement.

M. Herman, docteur en sciences chimiques de l'Université de Gand, auteur d'un travail intitulé : « Bijdrage tot de studie van de Ramanspektra van enkele alifatische fluorderivaten », a été proclamé lauréat du Prix scientifique interfacultaire Louis Empain, prix d'un montant de 50.000 frs.

M. L. Verhaeghen, licencié en sciences physiques de l'Université de Louvain, auteur d'un travail portant comme titre : « Metingen over de voortplantingsnelheid van het geluid in enkele vlocibaar gemaakte gassen », a été proclamé lauréat du Prix du premier degré, prix d'un montant de 5000 frs, pour la section « Sciences physiques ».

Il n'a pas été attribué de prix pour les sections « Sciences mathématiques », « Sciences naturelles et Sciences biologiques » et « Mécanique et Physique mathématiques appliquées ».

Prix scientifique interfacultaire Louis Empain

« La Jeunesse intellectuelle » nous prie d'annoncer le concours qu'elle organise, chaque année, pour l'attribution du « Prix scientifique interfacultaire Louis Empain » et des « Prix Louis Empain », destinés à encourager les étudiants à la recherche scientifique.

Nous avons publié dans le numéro 1-2, de janvier-juin 1949 de ce Bulletin, le règlement de ces prix. Rappelons que sont admis à participer à ce concours, les étudiants inscrits en qualité d'élèves réguliers, dans les Universités belges ou dans certains établissements d'enseignement supérieur, ainsi que les porteurs d'un diplôme de fin d'études délivré par une de ces institutions, et âgés, en principe, de moins de 28 ans. Le concours est ouvert aux disciplines d'un des cinq groupes suivants : sciences mathématiques; sciences physiques; sciences chimiques; sciences naturelles et sciences biologiques; mécanique et physique mathématiques appliquées.

Le concours comporte deux degrés; le premier a pour objet la désignation de l'auteur du meilleur mémoire présenté dans chacun des groupes; le deuxième, l'attribution du Prix scientifique interfacultaire Louis Empain, à l'auteur du meilleur des mémoires classés premiers par les Jurys du premier degré.

Les mémoires présentés au concours doivent être remis en quatre exemplaires, au plus tard le 31 décembre, au secrétariat de « La Jeunesse intellectuelle », 11, rue d'Egmont, à Bruxelles. Celui-ci peut d'ailleurs être consulté pour tous renseignements complémentaires.

La Section de Liège du Cercle des Alumni de la Fondation universitaire

La section liégeoise du Cercle des Alumni de la Fondation Universitaire a organisé en mars dernier un cocktail en l'honneur de quelques boursiers américains qui séjournent à Liège sous les auspices de la United States Educational Foundation. Cette modeste manifestation de sympathie a connu un franc succès.

D'autre part, de nombreux membres de la section liégeoise ont accepté, cette année encore, de parrainer de jeunes lauréats de la Fondation Universitaire durant le cours de leurs études. Une douzaine de ceux-ci pourront ainsi trouver parmi nos membres une aide morale et technique qui leur sera précieuse.

I. R. S. I. A.

Subsides

Le Comité d'Administration de l'I. R. S. I. A. a décidé, au cours de ses dernières réunions de renouveler pour une période de deux années les subsides alloués à différents centres liégeois, notamment au Centre national des Recherches métallurgiques (section de Liège), dirigé par M. Coheur; au Centre belge d'Etudes et de Documentation des Eaux, dont M. Leclerc est le directeur; au Laboratoire des Recherches photographiques de M. Hautot; à la Section des Phytohormones, dirigé par M. Bouillenne; au Centre d'Etudes des hauts Polymères, dirigé par M. Desreux.

Règlement d'octroi des Bourses de Recherche pour l'année académique 1950-1951

Bénéficiaires des bourses de recherche. — Les bourses de recherche sont destinées aux jeunes hommes de science qui font carrière, ou qui se destinent à faire carrière, dans la recherche appliquée à l'industrie ou à l'agriculture et qui désirent perfectionner leur formation scientifique dans un Institut de recherche universitaire, industriel ou agricole.

Pourront, en principe, poser leur candidature :

- 1) les Docteurs en sciences,
- 2) les Docteurs en sciences appliquées,
- 3) les Docteurs en sciences agronomiques,
- 4) les Docteurs en sciences pharmaceutiques,
- 5) les Docteurs en médecine vétérinaire,
- 6) les Ingénieurs civils et les Ingénieurs agronomes spécialisés ayant achevé leurs études depuis deux ans au moins et qui se sont, pendant ce temps, consacrés à la recherche appliquée. Sont assimilés aux Ingénieurs civils, les porteurs du diplôme de fin d'études de l'Ecole d'Application du Génie et de l'Artillerie.
- 7) les bénéficiaires d'une bourse de spécialisation qui ont accompli leur mandat.

Conditions d'octroi des bourses de recherche. — Pour obtenir une bourse de recherche, il faut :

- 1) être Belge,
- 2) avoir obtenu au moins avec « distinction » le diplôme qui habilite l'intéressé à solliciter la bourse,
- 3) joindre à la requête la thèse ou le mémoire qui a, éventuellement, été présenté pour obtenir ce diplôme,
- 4) être en bonne santé,
- 5) présenter un programme précis de recherche, établi en accord avec le Maître sous la direction duquel le candidat accomplira son mandat,
- 6) présenter des garanties suffisantes de valeur morale et de culture générale.

Les candidats adresseront leur demande, par écrit, au Directeur de l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture « I. R. S. I. A. » 53, rue de la Concorde à Bruxelles.

Les pièces justifiant la réalisation des cinq premières conditions d'octroi ci-dessus énumérées, seront jointes à cette lettre.

Les candidatures seront soumises à l'appréciation d'un jury devant lequel comparaitront les postulants.

L'avis des professeurs des candidats pourra être demandé.

Durée de la bourse. — La bourse est accordée pour un an et ne pourra être renouvelée qu'une seule fois.

La bourse peut être retirée à tout moment, si le boursier cesse de satisfaire aux conditions mises à l'octroi de la bourse.

Les recherches pourront être faites dans un Etablissement d'Enseignement supérieur, un Centre de recherches industrielles ou agricoles, ou une entreprise industrielle.

Date d'introduction des demandes. — Les demandes doivent être introduites entre le 1^{er} août et le 15 septembre ou entre le 1^{er} février et le 15 mars.

Montant de la bourse de recherche. — Le montant de la bourse de recherche est fixé à 88.000 frs par an.

De plus, les achats de livres nécessaires aux travaux des boursiers sont remboursés à concurrence de 2500 frs par an, sur le vu des pièces justificatives.

Le montant de la bourse est payé trimestriellement et par anticipation, les 15 octobre, 15 janvier, 15 avril et 15 juillet.

Le cumul de la bourse avec une autre subvention ou rémunération n'est pas autorisé.

Si le boursier collabore à des recherches entreprises dans un but lucratif par l'organisme où il accomplit son mandat, cet organisme sera tenu de participer pour moitié au paiement de la bourse.

Rapports à fournir par les boursiers. — Les boursiers sont tenus de fournir des rapports sur leurs travaux, à toute demande qui leur en sera faite.

Un rapport général sera fait par eux à l'expiration de leur mandat.

L'Université dans la presse et dans les livres

J. NUTTIN, *L'aptitude aux études universitaires*, in *Revue des questions scientifiques*, 20 avril 1950, p. 161. — Devant le nombre croissant de jeunes gens qui se préparent aux études universitaires, et le nombre de plus en plus restreint de ceux qui pourront répondre aux exigences grandissantes des diverses disciplines scientifiques, l'auteur se demande s'il ne serait pas utile et s'il est possible de « détecter objectivement une partie au moins de cette catégorie de jeunes gens qui sont inaptes à faire des études universitaires ». L'objet de cette étude est de rechercher « des indices objectifs qui soient en corrélation intime et stable avec le fait de réussir ou d'échouer aux examens ». Des recherches entreprises dans ce sens et dont il expose les résultats, M. Nuttin croit pouvoir dire qu'on peut déceler un certain nombre d'« inaptes » aux études supérieures, par le moyen d'un critère combinant à la fois les résultats scolaires des humanités et certains tests d'intelligence et de caractère.

M. LEHERPEUX, *Les progrès techniques et le problème des débouchés pour la jeunesse scolaire*, in *Avenirs*, avril 1950. — M. Leherpeux, qui est Directeur du Centre régional du Bureau Universitaire de Statistique de Rennes, tente de montrer que « nous ne devons absolument pas nous alarmer, du moins, en ce qui concerne ses conséquences à long terme, de la ruée grandissante que nous constatons vers les lycées et vers les facultés ». Le problème qui se pose est celui d'une « redistribution professionnelle » conforme aux exigences de la vie économique, et dont la base est une réforme de l'enseignement. Celle-ci devrait avoir pour objectif de former, en plus grand nombre, des « techniciens », et de leur donner une formation générale élevée qui en fasse de véritables « intellectuels »; de telle sorte qu'on permette « à chacun de recevoir une instruction plus forte » et qu'on évite « que tous reçoivent, en fin de compte, une formation identique et sans rapport avec les nécessités de la vie moderne ». Cette réforme de l'enseignement devra être doublée d'un effort important pour aider la jeunesse à choisir une profession.

Bulletin mensuel de l'Union des Anciens Étudiants de l'U. L. B. — Au cours de la présente année académique, nous avons relevé dans cette publication un article sur la « situation médico-sociale de l'étudiant ».

Cet article est le résultat d'une enquête menée par le service social de l'U. L. B.; il porte sur deux problèmes celui de la « santé » des étudiants de l'Université de Bruxelles et celui de leur « situation économique ».

D'autre part, dans le numéro d'avril 1950, se rouvre une vieille querelle sur les méthodes d'enseignement à l'Université; la méthode doctorale et classique « ex-cathedra » vivement attaquée par un partisan des « méthodes nouvelles » est défendue par M. Gardedieu, professeur à l'U. L. B., qui sans nier que des réformes soient « souhaitées et étudiées », refuse de laisser « écraser sous le mépris des méthodes dont l'efficacité a été longuement éprouvée ».

Le Congo belge, numéro spécial de *Technique et Humanisme*, n° 5 de 1949-1950. — Le bulletin de l'Association des Elèves des Ecoles spéciales de l'Université de Liège consacre un numéro spécial au Congo belge, témoignant ainsi de l'intérêt que portent nos futurs ingénieurs au développement de notre territoire d'Outre-Mer. Le but de cette publication est « de faire apparaître les possibilités énormes de développement que recèle la colonie, et l'envergure des problèmes qui conditionnent... » son expansion. C'est ainsi qu'après un aperçu du plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge, *Technique et Humanisme* expose quelques questions essentielles pour la réussite de ce « plan » : « l'exploitation des ressources hydro-électriques, la nécessité de disposer d'éléments cartographiques sûrs et d'étudier scientifiquement les problèmes africains ».

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL	1
LES CARRIÈRES UNIVERSITAIRES AU CONGO.	
Introduction	3
Conférence de M. P. SHARFF, avocat à Costermansville :	
<i>Les avantages et les difficultés d'une carrière au Congo</i>	4
<i>L'administration territoriale et la magistrature</i>	9
Conférence de M. F. DEBROUX, ingénieur, attaché à la Direction du Comité national du Kivu :	
<i>Les carrières d'ingénieur au Congo</i>	11
Conférence de MM. S. LAPIÈRE, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège, et G. SCHWERS, médecin-provincial à Coquilhatville :	
<i>Les carrières médicales au Congo</i>	15
Conférence de M. M. MOFFARTS, inspecteur de l'enseignement à Stanleyville :	
<i>Les carrières dans l'enseignement au Congo</i>	23
Discours de M. A. DEWANDRE, ingénieur A. I. Lg., président de l'Association des Amis de l'Université de Liège	26
Discours de M. P. WIGNY, Ministre des Colonies	29
Conclusions	36

La Vie de notre Association

Prix triennal Charles Hanocq	43
Les jeunes filles à l'Université de Liège et la carrière des diplômées	43
Journées d'étude organisées par la Bibliothèque de l'Université de Liège	43
Les « Anciens » de l'Université de Liège au Congo	44
A l'Association congolaise des anciens Etudiants de l'Université de Liège	44
Les « Anciens de Liège » au Congo et notre Association	45
Les cotisations de 1950	45

La Vie universitaire à Liège

L'UNIVERSITÉ	46
In memoriam : Jules Bommer	46
Lois sur la collation des grades académiques et sur l'enseignement moyen	47
La population universitaire en 1949-1950	47
Service social universitaire	55
L'examen médical des étudiants pour l'année académique 1948-49	61

	Pages
LES FACULTÉS	61
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.....	61
Personalia	61
Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie.....	61
FACULTÉ DE DROIT.....	61
Personalia	61
FACULTÉ DES SCIENCES.....	62
Personalia	62
FACULTÉ DE MÉDECINE.....	62
Institut supérieur d'Education physique.....	62
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	62
Conférences	62
Modification au programme des cours.....	62
Personalia	63
CENTRES INTERFACULTAIRES	63
Centre interfacultaire du Travail.....	63
Centre interfacultaire d'Etudes coloniales.....	63
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE	66
Renaissance.....	66
Personalia	68

La Vie universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE GAND	69
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES	69
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN	71
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT.....	72
Le prix du Fonds spécial constitué par la Compagnie du Chemin de fer du Nord	72
La « Jeunesse intellectuelle » et l'attribution du prix scientifique inter- facultaire Louis Empain.....	73
Prix scientifique interfacultaire Louis Empain.....	73
La section de Liège du Cercle des Alumni de la Fondation universitaire	74
I. R. S. I. A.....	74
Subsides	74
Règlement d'octroi des Bourses de Recherche pour l'année académique 1950 1951	74

L'Université dans la presse et dans les livres

J. NUTTIN, L'aptitude aux études universitaires.....	77
M. LEHERPEUX, Les progrès techniques et le problème des débouchés pour la jeunesse scolaire	77
Bulletin mensuel de l'Union des Anciens Etudiants de l'U. L. B.....	77
Le Congo belge, numéro spécial de <i>Technique et Humanisme</i>	78

L'intellectuel qui veut vivre avec son temps,
Et être au fait de l'actualité économique et sociale,
Dans tous ses aspects,

lit

INDUSTRIE

La revue de documentation et de culture
de l'honnête homme d'aujourd'hui.

Chaque mois, des études substantielles et un panorama de la
vie économique, sociale, financière, commerciale, en Belgique,
au Congo et dans le monde.

Le numéro : 45 frs

L'ABONNEMENT : 500 frs l'an, à verser au C.C.P. 232.48 de la FÉDÉRATION
DES INDUSTRIES BELGES, 33, rue Ducale, BRUXELLES.

203 ANNÉES D'EXISTENCE

NAGELMACKERS Fils & C^o

Société en Commandite Simple

Maison de Banque fondée en 1747

Toutes Opérations de Banque
Bourse et Change

Siège Social :
LIÈGE, 32, Rue des Dominicains
(Téléphone 653.89)

Siège de BRUXELLES :
12, Place de Louvain
(Téléphone 17.22.90)

Nombreuses Agences et Bureaux

DISQUES

JAZZ - CLASSIQUES - CHANTS

TOURNE-DISQUES

PHONOS

CHANGEURS AUTOMATIQUES

PHILCO - GARRARD - THORENS
VOIX DE SON MAITRE

RADIO D'APPARTEMENT

PHILCO - PHILIPS - SONICLAIR
SBR - ULTRA - HMV

ENREGISTREURS

sur bande au fil d'acier

VENEZ AUDITIONNER
LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS



TÉL. :
32.38.34
et 32.38.33

100, rue Cathédrale, LIÈGE

Brasserie-Hôtel « Aux Blés d'Or »

PLACE DU MARÉCHAL FOCH, 11, LIÈGE

TÉLÉPHONE : 23.28.42

Chèques Postaux : 2978.41

Reg. de Com. : Liège 13998

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX
DÉGUSTATION DE VINS D'ORIGINE
BIÈRES ARTOIS — BIÈRE AMSTEL
APÉRITIFS DE MARQUE
CONFORT MODERNE

LIBRAIRIE

PAUL GOTHIER

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES
de Livres Anciens et d'occasion

Organisation de Ventes Publiques

Correspondants dans les principales
Villes Etrangères

Établissements

Jean Troisfontaines et Fils

Société Anonyme

1-2, QUAI DE LA BATTE, 1-2
LIÈGE

OUGRÉE, 6, rue Ferd. Nicolay

SPÉCIALITÉS :

Outillage

Articles de ménage — Poèlerie

Machines à lessiver

Quincaillerie générale

Articles de Bâtiment



Tél. } LIÈGE 32.17.78 et 23 46.95
} OUGRÉE 34.01.55

BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE

Successeur de René DENIS & Cie



Toutes les opérations de Banque

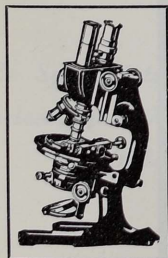


Tél. 32.19.37 - 23.76.69
(2 lignes)

14, Place du Roi Albert

EM. & P. **BODSON** (P. & F.)

6, QUAI ST-LÉONARD - LIÈGE



**SPÉCIALISTES EN INSTRUMENTS
DE LABORATOIRES**

AGENTS GÉNÉRAUX POUR LA BELGIQUE
LE LUXEMBOURG ET LE CONGO BELGE

DES ATELIERS D'OPTIQUE

C. REICHERT A VIENNE



Tout homme cultivé...

aspire à être documenté
sur les conquêtes étonnantes
de la science moderne.

Les pointes avancées dans l'inconnu
mystérieux qui nous entoure sont
exposées ici en termes familiers par
les savants de toutes nationalités.

OUVRAGES PARUS :

1) LES MYSTÈRES DE L'ÉLECTRICITÉ
par J. G. DAUNT

Electricité, magnétisme, radio, radar, micro-
scope électronique, etc.

2) MOLÉCULES CONTRE MICROBES
par E. S. DUTHIE

La chimie qui guérit.
Perspectives d'avenir.

**3) LES FRONTIÈRES
DE L'ASTRONOMIE**
par D. S. EVANS

Notre Univers... Autres Univers...
La structure grandiose du monde...

4) DE L'OPIUM À LA PÉNICILLINE
par Trevor I. WILLIAMS

(Plantes qui guérissent.)
Découvertes récentes.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES : 70 FRANCS

EDITIONS DESOER, LIEGE

Demandez à la MAISON DESOER
le catalogue de ses ouvrages scientifiques.

Meubles métalliques

METALCUB

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone : 43.20.22 ~~~~~

N. V.

## STANDAARD - BOEKHANDEL

*Le Spécialiste du Livre  
Scientifique Néerlandais  
en Belgique*

Boulevard Emile Jacqmain, 121  
BRUXELLES

## La Vieille France

*Cadre unique  
pour*

DINERS,  
BANQUETS,  
etc.

CUISINE SOIGNÉE

OUVERTE  
LE DIMANCHE A MIDI

9, VINAVER D'ILE, 9  
Téléphone 23.39.17

# La BANQUE DE BRUXELLES

*est partout à votre service*

pour toutes opérations de

## BANQUE - BOURSE - CHANGE

300 Sièges et Succursales dans tout le Pays

Siège de LIÈGE :

5, Rue Georges Clemenceau

FINANCEMENT de MATÉRIEL AUTOMOBILE,  
INDUSTRIEL et AGRICOLE

AN EAGLE ON A GLOBE



**ACIERS**

**HAMAL-NANDRIN S. A.**

Maison fondée en 1867

TOUS LES

**ACIERS SPÉCIAUX**  
et de **CONSTRUCTION**

OUTILLAGE

5, Rue Douffet, LIÈGE

Adresse télégr. : **ACIERS-LIÈGE**

Tél. 43.90.90 (3 lignes) — Reg. Com. n° 3785

## ETABLISSEMENTS **Ed. DEFRANCE**

55, rue Stevens-Delannoy

BRUXELLES II

Téléphone : 25.21.90

Tout le matériel et appareillage  
courant et spécial. Produits fins.  
Réactifs purs. Indicateurs Standards

POUR

**LABORATOIRES**

DE

RECHERCHES  
MÉDICAUX  
CONTROLES  
MICROBIOLOGIE  
PHYSICO-CHIMIE  
MICROCHIMIE



LES ÉTABLISSEMENTS

# HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

Siège Social : BRUXELLES, 155, Rue de Laeken

Succursales : LIÈGE, 11, Rue des Carmes

Ancienne Firme LAOUREUX et Cie

Anvers, 70, Champ Vlemineck

Gand, 30, Rue Basse des Champs

*Installations complètes de laboratoires Scientifiques ou Industriels*

APPAREILS, RÉACTIFS ET PRODUITS PURS

*Bactériologie, Physiologie, Histologie, etc.*

*Appareils de mesures électriques — Pyrométrie, Thermométrie*

APPAREILS DE TOPOGRAPHIE ET DE GÉODÉSIE

Compte-tours, Tachymètres et Tachygraphes

*Analyseurs de Co et Co2 chimiques et électriques simples et enregistreurs*

*Manomètres indicateurs de vide et de pression simples et enregistreurs*

Fours et Brûleurs « Mékers » pour usages industriels et de laboratoires

*Machines pour essais physiques des métaux et matériaux*

Ateliers de Réparation et d'Étalonnage

Etude, devis et mise en marche par techniciens spécialistes

Tout ce qui concerne l'Enseignement à tous les degrés

RESTAURANT

## Au Vieux Liège

dit « MAISON HAVART »

datant du XVI<sup>e</sup> siècle

conservée dans son

style le plus pur



S A L L E S

pour banquets et réceptions

Spécialiste des dîners à domicile

Ville et Province

LIBRAIRIE

## Fernand GOTHIER

MAISON FONDÉE EN 1823

11, Place du XX Août, 11

LIÈGE

Télé 23.27.76



Recherches bibliographiques

Correspondants à l'étranger

Fourniture rapide et soignée

de toute commande



Organisation de Ventes Publiques

CATALOGUES MENSUELS

● A PRIX MARQUÉS ●

SOCIÉTÉ ANONYME

## RAFFINERIE TIRLEMONTAISE

Siège social : TIRLEMONT

### Division Distillerie - Usine de Ruysbroeck

RUYSBROECK (Brabant-Belgique)

ALCOOL EXTRA FIN — ALCOOL INDUSTRIEL  
ALCOOL A BRULER — ALCOOL ABSOLU  
Production journalière : 28.000 litres d'alcool éthylique

Adresse télégr. : Distillerie Ruysbroeck  
COMPTE CHÈQUES POSTAUX : 419.72  
Reg. Comm. : Siège Social : Louvain n° 1  
Div. de Ruysbroeck : Bruxelles n° 164.404

Tél. Bruxelles 44.42.47 - 44.99.59    Marchandises : GARE RUYSBROECK (raccordement)

*La correspondance concernant cette div. doit être adressée à Ruysbroeck*



LA MARQUE DU  
**MEUBLE EN ACIER**

que vous choisirez !

*En vente chez les  
principaux REVENDEURS  
du pays*

Fabriqués et vendus par  
**TOLERIES DE SCLESSIN**

20, RUE DE L'HIPPODROME  
SCLESSIN-Liège — Tél. 23.28.92

**P**our vos Couleurs, Vernis, Pro-  
duits d'entretien et Articles de  
drogueries, adressez-vous à la

## Maison GOUJON

LAOUREUX Frères et Sœurs  
SUCCESEURS

Rue Cathédrale, 10, LIÈGE

Téléphone 23.47.72

*Maison de confiance fondée en 1873*

### PRODUITS DE QUALITÉ :

Couleurs, Vernis, Emaux de pre-  
mière marque. Grand assortiment  
de pinceaux.

Outils pour peintres et artistes.  
Brosses, Torchons, Lavettes, Pail-  
lassons, Savons, Cire et Produits  
de droguerie.

On porte à domicile  
Remise aux Artistes et Peintres

# SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE

ET DES

## PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

Société Anonyme au Capital de 600.000.000 de francs

Usines à Renory-Ougrée et au Marly (Bruxelles II)

Siège Social transféré : 4, BOULEVARD PIERCOT, LIÈGE

### DIVISION MINÉRALE :

#### Engrais azotés

SULFATE D'AMMONIAQUE  
CALCIAMMON  
CHLORHYDRATE D'AMMONIAQUE  
NITRATE D'AMMONIAQUE  
NITRATE DE SOUDE  
NITRATE DE CHAUX  
NITRATE DE POTASSE  
CYANAMIDE  
ENGRAIS COMPOSÉS

#### Produits azotés techniques

AMMONIAQUE ANHYDRE  
SOLUTIONS AMMONIACALES  
ACIDE NITRIQUE  
NITRATE D'AMMONIAQUE  
NITRATE DE SOUDE  
NITRITE DE SOUDE  
NITRATE DE POTASSE  
CHLORURE D'AMMONIAQUE

ANHYDRIDE SULFUREUX-DÉCAPANTS

### DIVISION ORGANIQUE :

MÉTHANOL

FORMOL

HEXAMÉTHYLÈNETÉTRAMINE PHARMACEUTIQUE ET TECHNIQUE

ALCOOLS LOURDS

MÉTHYLÈNE

PARAFORMALDÉHYDE

ANTIGEL

### DIVISION MATIÈRES PLASTIQUES :

RÉSINES SYNTHÉTIQUES : PHÉNOLIQUES, CRÉSILIQUES, URIQUES, VINYL-  
LIQUES

POUDRES A MOULER : Marques : « AZOLONE », « URAZONE », « VINYLAZ »

POLYSTYRÈNE - ACÉTATE DE CELLULOSE

VERNIS ISOLANTS

COLLES : COLLES A BOIS, INDUSTRIELLES et de BUREAU

### SPÉCIALITÉS PHYTOPHARMACEUTIQUES :

INSECTICIDES, FONGICIDES ET HERBICIDES : Marque « AGRIPHAR »

HORMONES VÉGÉTALES : Marque « AMERICAN CHEMICAL

PAINT Cy »

PRODUITS ET MATÉRIEL DE POUDRAGE : Marque « NIAGARA »

CRACKEURS ET BRULEURS D'AMMONIAQUE



Qualité. Choix. Prix sans concurrence

Choix. Qualité. Choix. Prix sans concurrence

Prix sans concurrence. Qualité. Choix

Dans tous les domaines  
nous nous imposons par

L'AMPLEUR DE NOS ASSORTIMENTS  
LA QUALITÉ DE NOS ARTICLES  
et la pratique constante des  
PRIX LES PLUS AVANTAGEUX

L'accroissement continuuel  
de notre volume d'affaires  
est le résultat éclatant  
de notre probité commerciale

**GRAND  
BAZAR**  
de la Place  
S<sup>t</sup> Lambert  
S.A.  
**LIÈGE  
VERVIERS**

Qualité